

B.P.L

BOH PLANTATIONS LIMITED MISSAKA



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

MAB/BPL/FOUR/TRANSV/2018

ACQUISITION DE FOURNITURES DIVERSES

BPL – MAB N° (368-530,368-529,377-774,367-228,375-632,377-766)

JUIN 2018

BOH PLANTATIONS LIMITED "BPL"

Siège Social : B.P. 1130 YAOUNDE
(Rép. du Cameroun)

Certifiée GLOBAL GAP par SYGMA depuis 2011

B.P.L

BOH PLANTATIONS LIMITED MISSAKA

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

MISSAKA, le 26 juin 2018

Nos références : **MAB/BPL/FOUR/TRANSV/2018**

OBJET : INVITATION À SOUMISSIONNER POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES DIVERSES

Madame, Monsieur,

La présente lettre est une invitation à soumissionner pour le marché susmentionné.

Veillez trouver ci-joints les documents suivants, qui constituent le dossier d'appel d'offres :

A. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES	6
1. PRESTATIONS A FOURNIR	6
2. CALENDRIER	6
3. FINANCEMENT	7
4. PARTICIPATION	7
5. UNE OFFRE PAR SOUMISSIONNAIRE	8
6. DEVISE	!Unexpected End of Formula
7. LOTS.....	8
8. PERIODE DE VALIDITE.....	9
9. CONTENU DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES.....	9
10. LANGAGE DES OFFRES.....	9
11. PRESENTATION DES OFFRES.....	10
12.....	CONTENU DES OFFRESA. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES 6
1. PRESTATIONS A FOURNIR	6
2. CALENDRIER	6
3. FINANCEMENT	7
4. PARTICIPATION	7
5. UNE OFFRE PAR SOUMISSIONNAIRE	8
6. DEVISE	8
7. LOTS.....	8
8. PERIODE DE VALIDITE.....	9
9. CONTENU DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES.....	9
10. LANGAGE DES OFFRES.....	9
11. PRESENTATION DES OFFRES.....	10
12. CONTENU DES OFFRES	10
13. ORIGINE	12
14. FIXATION DES PRIX.....	12
15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	13
16. REUNION D'INFORMATION OU VISITE SUR PLACE	13
17. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES	13
18. FRAIS DE SOUMISSION	14

19.	PROPRIETE DES OFFRES	14
20.	ENTREPRISE COMMUNE OU CONSORTIUM.....	14
21.	OUVERTURE DES OFFRES	15
22.	ÉVALUATION DES OFFRES	15
23.	SIGNATURE DU CONTRAT ET GARANTIE DE BONNE EXECUTION	17
24.	GARANTIE DE SOUMISSION	18
25.	CLAUSES DEONTOLOGIQUES	18
26.	ANNULLATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES.....	20
C.	MODELES DE DOCUMENTS	64
1.	Formulaire de soumission pour un marché de fournitures.....	64
2.	Modèle de Fiche d'identification financière	71
3.	Modèle de Fiche d'entité légale.....	72
4.	Modèle de Garantie de bonne exécution.....	73
D.	GLOSSAIRE.....	74
E.	GRILLES D'ÉVALUATION.....	77
1.	Grille de conformité administrative.....	77
2.	Grille d'évaluation technique.....	78
10.		
13.	ORIGINE	12
14.	FIXATION DES PRIX.....	12
15.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	13
16.	REUNION D'INFORMATION OU VISITE SUR PLACE	13
17.	MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES	13
18.	FRAIS DE SOUMISSION	14
19.	PROPRIETE DES OFFRES	14
20.	ENTREPRISE COMMUNE OU CONSORTIUM.....	14
21.	OUVERTURE DES OFFRES	15
22.	ÉVALUATION DES OFFRES	15
23.	SIGNATURE DU CONTRAT ET GARANTIE DE BONNE EXECUTION	17
24.	GARANTIE DE SOUMISSION	18
25.	CLAUSES DEONTOLOGIQUES	18
26.	ANNULLATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES.....	20
27.	VOIES DE RECOURS.....	20
B.	CAHIER DES CHARGES	21
•	Lot n°1 : Acquisition d'équipements pour une station de topographie (contrat n°BAN/2015/368-530)	
•	Lot n°2 : Acquisition d'équipements pour installation du 105 ha du cableway (contrat n°BAN/2015/368-529, 368-530)	
•	Lot n°3 : Acquisition d'équipements pour une réseaux d'irrigation : 180 ha (contrat n°BAN/2015/368-529, 368-530 et 2016/377-774)	
•	Lot n°4 : Acquisition de vitro plants et intrants de grossissement de vitro plants en pépinière (contrat n°BAN/2015/368-529, 368-530 et 2016/377-774)	
•	Lot n°5 : Acquisition de deux électropompes 200m³/12 bars (contrat n°BAN/2016/377-774)	
•	Lot n°6 : Acquisition d'une ambulance (contrat n°BAN/2015/367-228)	
•	Lot n°7 : Acquisition de 02 groupes électrogènes de 120 KVa, un groupe électrogène de 400 KVa et deux groupes électrogènes de 60 Kva (contrat n°BAN/2015/368-530, 2016/377-774 et 2016/377-766)	
•	Lot 8 : Acquisition d'équipements pour une station d'emballage (contrat n°BAN/2016/377-766)	
•	Lot 9 : Acquisition d'une pelle mécanique (contrat n°BAN/2016/377-766)	
C.	MODELES DE DOCUMENTS 64	
1.	Formulaire de soumission pour un marché de fournitures.....	64
2.	Modèle de Fiche d'identification financière	71
3.	Modèle de Fiche d'entité légale.....	72
4.	Modèle de Garantie de bonne exécution.....	73
D.	GLOSSAIRE.....	74
E.	GRILLES D'ÉVALUATION	77

1.	Grille de conformité administrative A. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES.....	6
1.	PRESTATIONS A FOURNIR	6
2.	CALENDRIER	6
3.	FINANCEMENT	7
4.	PARTICIPATION	7
5.	UNE OFFRE PAR SOUMISSIONNAIRE	8
6.	DEVISE	8
7.	LOTS.....	8
8.	PERIODE DE VALIDITE.....	9
9.	CONTENU DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES.....	9
10.	LANGAGE DES OFFRES.....	9
11.	PRESENTATION DES OFFRES.....	10
12.	CONTENU DES OFFRES	10
13.	ORIGINE	12
14.	FIXATION DES PRIX.....	12
15.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	13
16.	REUNION D'INFORMATION OU VISITE SUR PLACE	13
17.	MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES	13
18.	FRAIS DE SOUMISSION	14
19.	PROPRIETE DES OFFRES	14
20.	ENTREPRISE COMMUNE OU CONSORTIUM.....	14
21.	OUVERTURE DES OFFRES	15
22.	ÉVALUATION DES OFFRES	15
23.	SIGNATURE DU CONTRAT ET GARANTIE DE BONNE EXECUTION	17
24.	GARANTIE DE SOUMISSION	18
25.	CLAUSES DEONTOLOGIQUES	18
26.	ANNULLATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES.....	20
C.	MODELES DE DOCUMENTS	64
1.	Formulaire de soumission pour un marché de fournitures.....	64
2.	Modèle de Fiche d'identification financière.....	71
3.	Modèle de Fiche d'entité légale.....	72
4.	Modèle de Garantie de bonne exécution.....	73
D.	GLOSSAIRE.....	74
E.	GRILLES D'ÉVALUATION.....	77
1.	Grille de conformité administrative.....	77
2.	Grille d'évaluation technique.....	78
77		
2.	Grille d'évaluation technique.....	78

Pour obtenir des informations complètes sur les procédures d'appel d'offres, veuillez vous référer au guide pratique des procédures contractuelles pour les actions extérieures de la Commission Européenne.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à yemyete@yahoo.co.uk, yentoh01@yahoo.co.uk (avec mention de la référence de publication) au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 4 jours avant la date limite de remise des offres.

Les éclaircissements ou changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 4 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site <http://www.assobacam.com>.

Tous les coûts de préparation et de soumission des offres sont à la charge du soumissionnaire.

Nous attendons votre offre à l'adresse mentionnée dans les instructions aux soumissionnaires avant le **30 AOUT 2018 à 16h00 heure locale** à l'adresse postale et courrier express suivante :

**BOH PLANTATIONS LIMITED MISSAKA (BPL)
B.P 1130 Yaounde
Cameroun**

Si les offres sont remises en mains propres, elles doivent être remises à l'adresse suivante :

BOH PLANTATIONS LTD

MISSAKA

De 08 :00 à 16 :00 lundi à vendredi et 8 :00 à 12 :00 samedi.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Mme YENTOH GAMNJE

A. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

RÉFÉRENCE DE PUBLICATION : **MAB/BPL/FOUR/TRANSV/2018**

En présentant son offre, le soumissionnaire accepte la totalité, sans restriction, des conditions générales et particulières qui régissent ce marché, comme étant la seule base de cette procédure d'appel d'offres, quelles que soient ses propres conditions de vente auxquelles il déclare renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans ce dossier d'appel d'offres et s'y conformer. Le soumissionnaire qui ne fournit pas dans les délais requis toutes les informations et tous les documents nécessaires verra son offre rejetée. Aucune réserve émise dans l'offre par rapport au dossier d'appel d'offres ne peut être prise en compte ; toute réserve pourra donner lieu au rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé plus avant à son évaluation.

Les présentes instructions aux soumissionnaires définissent les règles de soumission, de sélection et de mise en œuvre des actions dans le cadre du présent appel d'offres, en conformité avec les dispositions du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE.

1. PRESTATIONS A FOURNIR

1.1. L'objet du marché est la fourniture par le titulaire des biens suivants :

- Lot n°1 : Acquisition d'équipements pour une station de topographie (contrat n°BAN/2015/368-530)
- Lot n°2 : Acquisition d'équipements pour installation du 105 ha du cableway (contrat n°BAN/2015/368-529, 368-530)
- Lot n°3 : Acquisition d'équipements pour une réseaux d'irrigation : 180 ha (contrat n°BAN/2015/368-529, 368-530 et 2016/377-774)
- Lot n°4 : Acquisition de vitro plants et intrants de grossissement de vitro plants en pépinière (contrat n°BAN/2015/368-529, 368-530 et 2016/377-774)
- Lot n°5 : Acquisition de deux électropompes 200m³/12 bars (contrat n°BAN/2016/377-774)
- Lot n°6 : Acquisition d'une ambulance (contrat n°BAN/2015/367-228)
- Lot n°7 : Acquisition de 02 groupes électrogènes de 120 KVa, un groupe électrogène de 400 KVa et deux groupes électrogènes de 60 Kva (contrat n°BAN/2015/368-530, 2016/377-774 et 2016/377-766)
- Lot 8 : Acquisition d'équipements pour une station d'emballage (contrat n°BAN/2016/377-766)
- Lot 9 : Acquisition d'une pelle mécanique (contrat n°BAN/2016/377-766)

La description générale des fournitures et des lots se trouve détaillée à la partie B, cahier des charges.

L'incoterm recommandé est CIF DOUALA pour les fournisseurs étrangers et DDP MISSAKA pour les fournisseurs locaux.

La destination finale des fournitures de cableway, irrigation et vitroplants est **MBONJO Arrondissement de Tiko, Département du Fiko, Département de Moungo** et les autres MISSAKA, siège social de la société des BOH PLANTATIONS LIMITED MISSAKA (BPL), Arrondissement de Tiko, Département du Fako, Province du Sud Ouest, Cameroun.

1.2. Les fournitures doivent répondre sans restriction aux spécifications techniques stipulées dans le dossier d'appel d'offres (cahier des charges) et être conformes, à tous égards, aux plans, métrés, modèles, échantillons, calibres et autres prescriptions.

2. CALENDRIER

	DATE	HEURE*
Date limite pour adresser une question / une demande d'éclaircissement au pouvoir adjudicateur	10 jours avant la date limite de remise des offres	17h
Date limite de réponse / pour la fourniture d'éclaircissements par le pouvoir adjudicateur	4 jours avant la date limite de remise des offres	17h
Date limite de remise des offres	30 Aout 2018	18h
Séance d'ouverture des offres	01/09/ 2018	10h
Notification de l'attribution du marché à l'attributaire	90 jours au plus à compter de la date limite pour la remise des offres **	
Signature du contrat (si requis par le pouvoir adjudicateur)	150 jours au plus à compter de la date limite pour la remise des offres **	

* Toutes les heures correspondent au fuseau horaire du pays du pouvoir adjudicateur

** Date provisoire

3. FINANCEMENT

Le projet est cofinancé par l'Union Européenne conformément aux règles du programme Mesures d'Accompagnement Banane (MAB) de la Commission Européenne au secteur bananier du Cameroun.

4. PARTICIPATION

4.1. La participation à la procédure est ouverte à toutes les personnes morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement/consortium de soumissionnaires] qui sont établies dans l'un des États membres de l'Union européenne ou dans l'un des pays et territoires des régions couvertes et/ou autorisées par les instruments spécifiques applicables au programme Mesures d'Accompagnement Bananes au Cameroun au titre duquel le marché est financé. Tous les travaux, fournitures et services doivent provenir de l'un ou de plusieurs de ces pays. La participation est également ouverte aux organisations internationales. La participation des personnes physiques est régie par l'instrument spécifique applicable au programme sur la base duquel le marché est financé.

4.2. Ces conditions visent tous les nationaux des dits Etats et toutes les entités juridiques et sociétés constituées et régies selon le droit civil, commercial ou public de ces pays, qui y ont leur siège statutaire, leur administration centrale ou leur activité commerciale principale. Une entité juridique ou une société disposant d'un siège statutaire doit être engagée dans une activité réelle et continue avec l'économie de l'État concerné.

4.3. Les règles ci-dessus s'appliquent :

- Aux fournisseurs des soumissionnaires
- Aux membres d'un groupement d'entreprises / joint-venture / consortium
- Aux sous-traitants

4.4. Sont exclues de la participation et de l'attribution de marchés les personnes physiques, sociétés ou entreprises se trouvant dans l'une des situations mentionnées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE. Les soumissionnaires doivent fournir des déclarations certifiantes qu'ils ne se trouvent dans aucune de ces situations d'exclusion. Les déclarations doivent englober tous les membres d'un groupement de sociétés/d'un consortium. Les soumissionnaires qui se sont rendus coupables de fausses déclarations peuvent en outre être frappés de sanctions financières et d'exclusion conformément au point 2.3.4 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE.

Les situations d'exclusion mentionnées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE concernent aussi les sous-traitants. Chaque fois que le pouvoir adjudicateur le demande, le soumissionnaire/le titulaire devra fournir une déclaration du sous-traitant prévu, attestant qu'il n'est pas dans l'une des situations d'exclusion. En cas de doute à propos de cette déclaration sur l'honneur, le pouvoir adjudicateur doit demander des preuves documentaires que le sous-traitant n'est pas dans une situation d'exclusion.

Ceci s'applique à tous les membres d'une joint-venture/d'un consortium, à tous les sous-traitants et tous les fournisseurs des soumissionnaires.

4.5. Pour être admis à participer à la présente procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires doivent apporter la preuve, à la satisfaction du pouvoir adjudicateur, qu'ils remplissent les conditions juridiques, techniques et financières requises et qu'ils ont la capacité nécessaire et des ressources suffisantes pour exécuter le marché d'une manière efficace.

4.6. La limite maximale de sous-traitance autorisée ne peut dépasser 30% de la valeur de l'offre. Lorsque la sous-traitance est incluse dans l'offre, il est recommandé que les arrangements contractuels entre le soumissionnaire et ses sous-traitants contiennent des dispositions sur la médiation comme moyen alternatif de règlement des litiges, en conformité avec les pratiques nationales et internationales.

5. UNE OFFRE PAR SOUMISSIONNAIRE

Une société ne peut soumissionner que pour une seule offre à titre individuel ou en tant que membre d'une Joint Venture/d'un Consortium pour le même contrat. La soumission ou la participation en tant que soumissionnaire dans plus d'une offre pour un contrat entraînera la disqualification de toutes les offres incluant cette société. Une même société peut seulement participer en tant que sous-traitante dans plusieurs offres, si cela est justifié par les spécificités du marché et avec l'accord du pouvoir adjudicateur.

6. DEVISE

Les offres devront être libellées en **EUR** ou en **F.CFA**.

7. LOTS

Le marché est composé de **neuf (9) lots** :

- Lot n°1 : Acquisition d'équipements pour une station de topographie (contrat n°BAN/2015/368-530)
- Lot n°2 : Acquisition d'équipements pour installation du 105 ha du cableway (contrat n°BAN/2015/368-529, 368-530)
- Lot n°3 : Acquisition d'équipements pour une réseaux d'irrigation : 180 ha (contrat n°BAN/2015/368-529, 368-530 et 2016/377-774)
- Lot n°4 : Acquisition de vitro plants et intrants de grossissement de vitro plants en pépinière (contrat n°BAN/2015/368-529, 368-530 et 2016/377-774)
- Lot n°5 : Acquisition de deux électropompes 200m³/12 bars (contrat n°BAN/2016/377-774)
- Lot n°6 : Acquisition d'une ambulance (contrat n°BAN/2015/367-228)
- Lot n°7 : Acquisition de 02 groupes électrogènes de 120 KVa, un groupe électrogène de 400 KVa et deux groupes électrogènes de 60 Kva (contrat n°BAN/2015/368-530, 2016/377-774 et 2016/377-766)
- Lot 8 : Acquisition d'équipements pour une station d'emballage (contrat n°BAN/2016/377-766)
- Lot 9 : Acquisition d'une pelle mécanique (contrat n°BAN/2016/377-766)

7.1. Le soumissionnaire peut faire une offre pour un ou plusieurs lots. Chaque lot fait l'objet d'une offre technique et d'une offre financière à part. L'offre administrative peut concerner tous les lots auquel le soumissionnaire répond.

7.2. Chaque lot fait l'objet d'un marché séparé et les quantités indiquées aux différents lots sont indivisibles.

7.3. Les soumissionnaires peuvent faire figurer dans leurs offres le rabais global qu'ils consentent en cas d'attribution de certains lots ou de tous les lots pour lesquels ils présentent une offre. Le rabais doit être clairement indiqué pour chaque lot, de telle manière qu'il puisse être annoncé lors de la séance d'ouverture publique des offres.

7.4. L'attribution du marché se fera lot par lot, mais le pouvoir adjudicateur peut choisir la solution globale la plus avantageuse, compte tenu des rabais consentis.

8. PERIODE DE VALIDITE

8.1. Chaque soumissionnaire reste lié par son offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite pour la remise des offres.

8.2. Dans des cas exceptionnels, et avant expiration de la période initiale de validité prévue, le pouvoir adjudicateur peut demander par écrit aux soumissionnaires à ce que cette période soit prolongée de 40 jours. De telles demandes et réponses aux demandes doivent être faites par écrit. Les soumissionnaires qui acceptent cette demande ne sont pas autorisés à modifier leur offre et ils sont obligés de prolonger la validité de leurs garanties de soumission pour la période de validité révisée de l'offre (si applicable). En cas de refus, sans perdre leurs garanties de soumission, les soumissionnaires cessent de participer à la procédure.

8.3. L'attributaire reste engagé par son offre pendant une période de 60 jours. Le délai supplémentaire est ajouté au délai de validité ne tenant pas compte de la date de notification.

9. CONTENU DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres comprend les documents spécifiés dans la lettre d'invitation à soumissionner. Les soumissionnaires sont entièrement responsables de l'examen attentif du dossier d'appel d'offres, y compris toute modification envoyée lors de la période de soumission des offres, ainsi que pour l'obtention de l'information fiable sur les conditions et obligations susceptibles d'affecter le montant ou la nature de l'offre.

Dans l'hypothèse où son offre serait retenue, aucune demande de modification du montant découlant d'erreurs ou d'omission dans les obligations précédemment décrites ne sera admise.

10. LANGAGE DES OFFRES

10.1. Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangées entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure soit en **français et/ou en anglais**. Toute correspondance relative aux paiements, y compris les factures doit également être envoyée au pouvoir adjudicateur en français et/ou en anglais.

10.2. Lorsque les documents d'accompagnement fournis par le soumissionnaire ne sont pas rédigés dans une des langues officielles de l'Union européenne, une traduction dans la langue de l'appel d'offres devrait être jointe. Lorsque les documents d'accompagnement sont rédigés dans une des langues officielles de

l'Union européenne, autre que celle de la procédure, il est néanmoins vivement recommandé de fournir une traduction dans la langue de la procédure, afin de faciliter l'évaluation des documents.

11. PRESENTATION DES OFFRES

11.1. Les offres doivent être reçues avant la date limite précisée au point 11.3. Elles doivent comporter tous les documents spécifiés au point 12 des présentes instructions et être envoyées à l'adresse suivante :

BOH PLANTATIONS LIMITED MISSAKA (BPL)
BP 1130 YAOUNDE
Cameroun
Tél. : +237 677 32 94 73/ 698 66 60 88

Si les offres sont remises en main propre, elles doivent être remises à l'adresse suivante :

BOH PLANTATIONS LIMITED MISSAKA (BPL)
Services Techniques
A l'attention de Mme Yentoh GAMNJE
Missaka
Cameroun
Du lundi au vendredi 8h00-1600h et le samedi 8h00-1200h

11.2. Chaque offre devra être présentée en un exemplaire original unique, marqué « original », et 2 copies signées de la même façon que l'original et portant la mention « copie ».

L'offre doit être signée par une ou plusieurs personnes dûment habilitées.

Chaque offre, ses annexes ainsi que toutes pièces justificatives doivent être présentées sous enveloppe scellée comportant uniquement :

- L'adresse indiquée ci-dessus
- Le code de référence de la présente procédure d'appel d'offres :
MAB/BPL/FOUR/TRANSV/2018
- Le cas échéant, le numéro du ou des lot(s) soumissionné(s)
- La mention « **À ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres** »
- Le nom du soumissionnaire

Les offres techniques et financières doivent être placées ensemble sous enveloppe scellée. Toutes les enveloppes doivent ensuite être placées dans une autre enveloppe ou dans un paquet, à moins que leur volume ne nécessite une soumission distincte pour chaque lot.

11.3. Chaque offre devra parvenir au pouvoir adjudicateur au plus tard le **30 Aout 2018 avant 16 :h00** par lettre recommandée avec accusé de réception ou délivrée par porteur contre reçu, qui devra être signé par la secrétaire.

Le pouvoir adjudicateur peut discrétionnairement étendre la période de soumission des offres par le biais d'une modification. Dans ce cas, tous les droits et obligations du pouvoir adjudicateur et du soumissionnaire qui, dans l'avis de marché se réfèrent à la date initialement indiquée, devront se comprendre comme se référant à la nouvelle date limite de soumission.

12. CONTENU DES OFFRES

Chaque offre présentée doit être conforme aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comprendre les documents détaillés ci-dessous.

12.1. Offre technique (par lot)

L'offre technique doit inclure :

- La description détaillée des biens offerts conformément aux spécifications techniques et incluant le cas échéant la documentation requise dans le cahier des charges par lot (tels que les notices techniques, etc.).
- Les délais de livraison. Plus les délais de livraisons seront courts, plus les offres seront avantageées.
- La description du SAV. Il est impératif que le soumissionnaire justifie avoir un représentant local certifié à Douala capable de fournir une large gamme de pièces de rechange dans un délai de 3 jours et capable de fournir une assistance technique dans un délai de 3 jours. Ce critère sera éliminatoire pour les lots 1,5,6,8 10,11 et 12. Pour les autres lots la qualité du SAV permettra de rendre l'offre plus avantageuse mais ne sera pas un critère éliminatoire
- La mention de la durée de garantie du matériel ainsi que la description des conditions et de l'organisation de cette garantie.
- Une déclaration du soumissionnaire attestant l'origine des fournitures (ou autre moyen de preuve de l'origine).
- Une version électronique de l'offre technique.

12.2. Offre financière (par lot)

L'offre financière, calculée sur une base **CIF DOUALA** ou **DDP MISSAKA**, doit inclure :

- Une version détaillée de l'offre financière.
- L'accord du soumissionnaire avec les conditions de règlement.
- Une version électronique de l'offre financière.

Conditions de règlement :

- 30% d'avance à la réception du bon de commande.
- 30% à la livraison au port de Douala pour les fournisseurs étrangers ou 30% à la livraison à BPL-Missaka pour les fournisseurs locaux.
- 30% à la réception provisoire effectuée par BPL (40% si présence d'une garantie de bonne exécution).
- 10% à la réception définitive (12 mois après la réception provisoire). S'il est demandé une garantie de bonne exécution alors celle-ci remplacera la retenue de garantie. Dans ce cas, 40% de solde seront réglé à la réception provisoire effectuée par la BPL.
- Les 30% d'avance à la réception du bon de commande ne seront faire qu'après réception d'une garantie bancaire.

12.3. Documentation (pour l'ensemble des lots)

L'offre administrative doit inclure **selon les modèles fournis en annexe à la partie C du DAO** :

- Le « formulaire de garantie de soumission pour un contrat de fourniture » dûment complété et incluant la déclaration de soumission.
- Les informations bancaires relatives au compte sur lequel les paiements devront être effectués (fiche d'identification financière).
- La fiche d'entité légale et les documents annexes.

L'offre administrative doit également inclure **sans contrainte de format** :

- La signature dûment autorisée : un document officiel (statuts, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe est habilitée à le faire pour le nom et le compte de l'entité/entreprise commune/consortium.
- La preuve de l'expérience du soumissionnaire dans la fourniture du matériel proposé dans son offre. Il doit avoir exécuté des marchés similaires dans le même domaine dans les trois dernières années. A cet effet, il devra produire un listing des livraisons similaires et au moins de même importance effectuées au cours des trois dernières années (date, montant, contact client...) accompagné des bordereaux de réception.
- Le chiffre d'affaire du soumissionnaire pour les trois derniers exercices, avec DSF, déclaration fiscale équivalente selon pays ou comptes approuvés par un commissaire aux comptes. Ces documents visent à prouver la capacité économique et financière du soumissionnaire pour l'exécution du marché. Le chiffre d'affaire doit être supérieur à trois fois l'offre financière du soumissionnaire.

Pour les entreprises Camerounaises, le dossier administratif devra inclure :

- Une photocopie de la carte fiscale de l'année en cours.
- Une photocopie de l'inscription au registre de commerce.
- Une photocopie de la patente professionnelle en cours de validité.
- Une attestation originale de mise à jour à la CNPS datant de moins de trois mois attestant que le soumissionnaire y reverse régulièrement les sommes dont il est redevable.
- Une attestation de non faillite datant de moins de trois mois.
- Un original du quitus fiscal daté de moins de trois mois attestant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis des impôts.
- Une attestation de localisation.

13. ORIGINE

Tous les matériaux, équipements et services à fournir dans le cadre du marché doivent provenir d'un État membre de l'Union européenne ou d'un pays ou territoire des régions couvertes et/ou autorisées par les instruments spécifiques applicables au programme.

Les soumissionnaires doivent fournir un engagement signé par représentant par lequel ils certifient leur conformité à cette exigence.

A ces fins, l'origine" s'entend du lieu où les biens sont extraits, cultivés, produits ou fabriqués et/ou du lieu à partir duquel les services sont prestés. L'origine des biens doit être déterminée en conformité avec le Code des Douanes Communautaire ou avec les accords internationaux desquels le pays concerné est signataire.

14. FIXATION DES PRIX

14.1. Les soumissionnaires sont réputés s'être assurés, avant le dépôt de leur(s) offre(s), de l'exactitude et du caractère complet de celle(s)-ci, d'avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre complète et correcte du marché et d'avoir inclus tous les frais dans leurs tarifs et leurs prix.

14.2 Selon que les fournitures proposées sont de fabrication locale ou sont à importer dans le pays du bénéficiaire, le soumissionnaire doit calculer, par lot, les prix unitaires (et les prix globaux) de son offre sur l'une des bases suivantes :

- Pour les fournitures de fabrication locale, les prix unitaires et globaux sont à calculer sur la base de la livraison au lieu et dans les conditions indiquées ci-dessus, à l'exclusion de la fiscalité interne frappant la fabrication et la vente des fournitures.
- Pour les fournitures à importer dans le pays du bénéficiaire, les prix unitaires et globaux doivent être calculés sur la base de la livraison au lieu et dans les conditions indiquées ci-dessus, à l'exclusion de tous droits et taxes frappant l'importation des fournitures y compris la TVA, dont celles-ci sont exonérées.

14.3 Quelle que soit l'origine des fournitures, le marché est exonéré des droits de timbre et d'enregistrement.

14.4. Le marché est à prix fermes et non révisables.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Si le pouvoir adjudicateur, sur sa propre initiative ou en réponse à la demande d'un soumissionnaire potentiel, fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, elle communique ces informations par écrit et simultanément à tous les autres soumissionnaires potentiels.

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, en précisant la **référence de publication et l'intitulé du marché** :
MAB/BPL/FOUR/TRANSV/2018

BOH PLANTATIONS LIMITED MISSAKA (BPL)
BP 1130 YAOUNDE
Cameroun

Adresses électroniques:

yemyete@yahoo.co.uk
yentoh01@yahoo.co.uk

Le pouvoir adjudicateur n'a aucune obligation de fournir des éclaircissements ou des réponses après cette date.

Tout éclaircissement apporté au dossier d'appel d'offres sera publié sur le site Internet de l'Assobacam <http://www.assobacam.com> au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres.

Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec le pouvoir adjudicateur et/ou la Commission européenne au cours de la période d'appel d'offres peut être exclus de la procédure d'appel d'offres.

16. REUNION D'INFORMATION OU VISITE SUR PLACE

Pas de visite ni de réunion d'information prévue. Toutefois, le soumissionnaire peut voir des modèles de chaque type de matériel faisant l'objet de l'appel d'offre sur place à la Base de la BPL à MISSAKA, sur rendez-vous.

17. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

17.1. Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leurs offres par notification écrite avant la date limite pour l'appel d'offres fixée au point 11.3. Aucune offre ne saurait être modifiée après ce délai. Les retraits sont incondtionnels et mettent fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

17.2. Toute notification de modification devra être présentée dans une enveloppe extérieure revêtue de la mention « Modification » ou « Retrait » selon le cas.

17.3. Il ne peut être procédé au retrait d'une offre dans l'intervalle de temps courant entre la date limite de remise des offres mentionnée au point 11.3 et l'expiration de la période de validité de l'offre. Le retrait d'une offre au cours de ce laps de temps peut entraîner la perte de la garantie de soumission.

18. FRAIS DE SOUMISSION

Tous les frais associés à la préparation et à la soumission des offres sont à la charge du soumissionnaire. Le pouvoir adjudicateur n'encourt aucune responsabilité pour ces frais, et ce quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure.

Le pouvoir adjudicateur n'encourt aucune responsabilité, ni aucun frais, s'agissant des dépenses ou des pertes éventuellement supportées par le soumissionnaire lors des visites et lors de l'examen du site ou pour tout autre aspect relatif à sa soumission.

19. PROPRIETE DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre de la présente procédure d'appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

20. ENTREPRISE COMMUNE OU CONSORTIUM

20.1. Lorsque le soumissionnaire est une entreprise commune ou un consortium de deux personnes ou plus, l'offre doit être unique en vue de constituer un seul marché. Chacune de ces personnes doit la signer et est solidairement responsable de l'offre et de tout marché. Ces personnes désignent celle d'entre elles qui est habilitée à les représenter et à engager l'entreprise commune ou le consortium. La composition de l'entreprise commune ou du consortium ne peut être modifiée sans le consentement préalable écrit du pouvoir adjudicateur.

20.2. L'offre ne peut être signée par le représentant de l'entreprise commune ou du consortium que si celui-ci a été expressément mandaté à cet effet par écrit par les membres de l'entreprise commune ou du consortium et si l'acte notarié ou si l'acte sous seing privé conférant ce mandat est présenté au pouvoir adjudicateur. Toutes les signatures apposées au bas du mandat doivent être certifiées conformes selon les lois et règlements nationaux de chacune des parties composant l'entreprise commune ou le consortium de même que la procuration écrite établissant que les signataires de l'offre sont habilités à prendre des engagements au nom des autres membres de l'entreprise commune ou du consortium.

20.3. Les offres émanant de sociétés en partenariat formant une joint-venture/un consortium doivent également remplir les conditions suivantes :

- L'offre doit comprendre l'ensemble des informations requises pour chaque membre de la joint-venture/du consortium, de même que les données de base pour l'exécution des travaux par le soumissionnaire.
- Tous les membres de la joint-venture/du consortium sont tenus de rester au sein de celle-ci/celui-ci pendant toute la période d'exécution du contrat.

21. OUVERTURE DES OFFRES

21.1. L'ouverture et le dépouillement des offres ont pour objet de vérifier si les soumissions sont complètes, si les garanties de soumission ont été fournies, si les documents ont été dûment inclus et si les soumissions sont en ordre d'une manière générale.

21.2. Les offres seront ouvertes en séance publique **le 01 Septembre 2018 à 10h** à la base de BPL à Missaka, salle de réunion, arrondissement de Tiko, province du Sud-Ouest, Cameroun, par le comité désigné à cet effet. Un procès verbal sera rédigé par le comité et sera disponible sur demande.

21.3. Lors de l'ouverture des offres, les noms des soumissionnaires, le montant des offres, les éventuels rabais accordés, les avis écrits de modification et de retrait, la présence de la garantie de soumission requise (si exigée) et toute autre information que le pouvoir adjudicateur estime appropriée peuvent être annoncés.

21.4. Après l'ouverture publique des offres, aucune information relative au dépouillement, à la clarification, à l'évaluation et à la comparaison des offres ainsi qu'aux recommandations concernant l'attribution du marché n'est divulguée jusqu'à ce que le marché ait été attribué.

21.5. Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation dans la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres ou visant à obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou à influencer le pouvoir adjudicateur dans sa décision relative à l'attribution du marché entraîne le rejet immédiat de son offre.

21.6. Toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquées dans l'avis de marché ou les présentes instructions seront conservées par le pouvoir adjudicateur. Les garanties liées seront retournées aux soumissionnaires. Aucune responsabilité ne peut être acceptée pour la délivrance tardive des offres. Les offres tardives seront rejetées et ne seront pas évaluées.

22. ÉVALUATION DES OFFRES

Dans un souci de transparence et de traitement égal ainsi que pour faciliter le dépouillement et l'évaluation des offres, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire des explications sur son offre, y compris sur la décomposition des prix unitaires, dans un délai raisonnable à fixer par le comité d'évaluation. La demande d'explication et la réponse sont faites par écrit mais aucun changement au montant ou à la substance de la soumission ne sera sollicité, proposé ou autorisé, sauf si un changement est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs de calcul découvertes pendant l'évaluation des soumissions. Une telle demande d'explication ne doit pas fausser la concurrence. Cette classification des offres non conformes devra être dûment justifiée dans le procès verbal d'évaluation.

22.1. Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si l'offre est conforme quant au fond et aux prescriptions du dossier d'appel d'offres. Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres sans déviation ni restriction importante.

Les déviations ou restrictions importantes sont celles qui affectent le champ, la qualité ou l'exécution du marché ou qui d'une manière substantielle s'écartent du dossier d'appel d'offres ou limitent les droits du pouvoir adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché et portent atteinte à la situation au regard de la concurrence des soumissionnaires ayant présenté des offres conformes. Cette

classification des offres administrativement non conformes devra être dûment justifiée dans le procès verbal d'évaluation.

Lorsqu'une soumission n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est immédiatement rejetée et ne peut par la suite être rendue conforme par des corrections ou par la suppression des déviations ou restrictions.

Les critères retenus pour évaluer la capacité économique et financière du soumissionnaire sont les suivants :

- La moyenne du chiffre d'affaires des trois derniers exercices du soumissionnaire doit être supérieure à trois fois le montant de son offre financière (références nécessaires comme DSF, déclaration fiscale équivalente selon pays ou comptes approuvés par un commissaire aux comptes etc).
- BPL se réserve le droit de demander des documents supplémentaires si elle juge que les références et pièces fournies ne sont pas suffisantes.

22.2. Évaluation technique

À l'issue de l'analyse des offres jugées administrativement conformes, le comité d'évaluation arrêtera un jugement sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories: conformes et non conformes techniquement. Les qualifications minimales requises doivent être évaluée dès cette étape.

Expérience professionnelle :

- Le soumissionnaire doit apporter la preuve de son expérience professionnelle dans la fourniture de matériel similaire. Il doit avoir exécuté des marchés similaires dans le même domaine dans les trois dernières années. A cet effet, il devra produire un listing des livraisons similaires et au moins de même importance effectuées au cours des trois dernières années (date, montant, contact client...) accompagné des bordereaux de réception relatifs.

Délais de livraison :

- Les délais de livraison doivent être compatibles avec les délais du contrat entre BPL et l'UE.

22.3. Évaluation financière

Les soumissions jugées techniquement conformes sont soumises à une vérification visant à déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs sont corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante :

- Lorsqu'il y a une divergence entre le montant indiqué en chiffres et celui indiqué en toutes lettres, le montant en toutes lettres prévaut.
- Sauf pour les marchés à forfait, lorsqu'il y a une divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué prévaut.

Les montants ainsi corrigés sont opposables au soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre est rejetée.

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse des offres administrativement et techniquement conformes.

22.4. Variantes

Les soumissionnaires doivent fournir une offre conforme aux exigences du dossier d'appel d'offres. Si l'invitation à soumissionner prévoit la possibilité de proposer des variantes, les spécifications techniques et la grille d'évaluation doivent préciser l'objet, les limites et les conditions de base applicables. Si le soumissionnaire le souhaite, il peut proposer une ou plusieurs variantes techniques.

Seules celles émanant du soumissionnaire ayant proposé l'offre de base la moins-disante techniquement conforme seront prises en compte par le pouvoir adjudicateur. Toute proposition de variante doit être remise dans une enveloppe intérieure séparée, portant clairement la mention "variante".

Les solutions variantes doivent comporter tous les détails nécessaires pour leur évaluation complète comprenant les plans, calculs de conception, spécifications techniques, bordereau de prix et méthodes proposées. Toute variante doit comporter :

- Une offre individuelle portant sur la solution variante
- Une démonstration des bénéfices de la variante sur la solution de base avec une justification quantifiée des avantages économiques et/ou techniques
- Les plans et les spécifications de la solution de base qui ne sont pas modifiés par la variante
- Ceux modifiés par la variante
- Une note technique relative à la conception de la variante et si nécessaire les plans et les calculs.

Les tarifs et prix mentionnés dans le budget ventilé doivent correspondre aux conditions précisées dans les documents de l'appel d'offres. Le soumissionnaire doit clairement indiquer dans sa variante les additions ou soustractions à effectuer pour chaque tarif et prix pour autant que la variante et ses spécificités soient acceptées par le pouvoir adjudicateur. Pour les contrats forfaitaires, il doit remettre une décomposition globale et forfaitaire telle que modifiée par la variante. Pour les contrats basés sur des prix unitaires, il doit remettre un budget ventilé tel que modifié par la variante.

22.5. Critères d'attribution

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse des offres administrativement et techniquement conformes et au regard des critères ci-dessous :

- Meilleur prix
- Meilleur délai de livraison
- Présence d'un SAV local
- Meilleure garantie

23. SIGNATURE DU CONTRAT ET GARANTIE DE BONNE EXECUTION

23.1 Avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur notifiera à l'attributaire par écrit que son offre a été sélectionnée et attirera son attention sur toute erreur arithmétique corrigée lors de l'évaluation.

Cette notification peut prendre la forme d'une invitation à clarifier certains points contractuels qui y sont indiqués et auxquels le soumissionnaire doit se préparer à répondre. Ces clarifications se limitent à celles n'ayant pas d'impact direct dans le choix de l'offre retenue.

En outre, les pièces justificatives démontrant la capacité économique et financière ainsi que la capacité technique et professionnelle seront exigées, sauf si des documents donnant satisfaction sur ce point sont déjà inclus dans l'offre.

23.2. Si l'attributaire ne fournit pas ces pièces justificatives ou déclarations ou preuves de sa situation financière et économique et de sa capacité technique et professionnelle dans un délai de 15 jours de calendrier à compter de la notification de l'attribution du marché ou s'il s'avère qu'il a fourni de fausses informations, l'attribution du marché est considérée comme nulle et non avenue. Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché au second moins disant parmi les soumissionnaires ou annuler la procédure d'appel d'offres.

23.3. Après la signature du contrat et la remise de la garantie d'exécution par l'attributaire, le pouvoir adjudicateur informera sans délai les autres soumissionnaires de l'issue de la procédure et libérera leur garantie de soumission (si requise).

23.4. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier les quantités prévues pour tous les lots dans la limite de 100 %. L'augmentation ou la réduction de la valeur totale des fournitures qui résulte de cette modification des quantités ne peut excéder 25% du montant de l'offre. Les prix unitaires de l'offre sont applicables aux quantités commandées dans les limites de cette modification.

23.5. Dans un délai de 30 jours après la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire doit signer et renvoyer le contrat avec la garantie de bonne exécution (si applicable) au pouvoir adjudicateur. Dès signature, l'attributaire devient le titulaire du contrat et le contrat entre en vigueur.

23.6. S'il ne parvient pas à signer et à renvoyer le contrat avec les garanties financières demandées dans un délai de 30 jours après réception de la notification, le pouvoir adjudicateur peut considérer l'acceptation de l'offre comme nulle et non avenue, sans préjudice de la saisie de la garantie de soumission, des droits à compensation ou des recours dont il dispose du fait de cette incapacité et sans possibilité de contestation de la part du soumissionnaire retenu à son encontre.

23.7. Selon les lots, il sera demandé au fournisseur de fournir une garantie de bonne exécution d'un montant de 10% du marché. Cette garantie de bonne exécution est une garantie bancaire faite selon le modèle joint en annexe C qui doit être valable douze mois après la réception provisoire. Elle sera restituée au fournisseur dans les 7 jours suivant la réception définitive qui aura lieu douze mois après la réception provisoire.

23.8. Conditions de règlement :

- 30% d'avance à la réception du bon de commande.
- 30% à la livraison au port de Douala pour les fournisseurs étrangers ou 30% à la livraison à BPL-Missaka pour les fournisseurs locaux.
- 30% à la réception provisoire effectuée par BPL (40% si présence d'une garantie de bonne exécution).
- 10% à la réception définitive (12 mois après la réception provisoire). S'il est demandé une garantie de bonne exécution alors celle-ci remplacera la retenue de garantie. Dans ce cas, 40% de solde seront réglés à la réception provisoire effectuée par la BPL.
- Les 30% d'avance à la réception du bon de commande ne seront faits qu'après réception d'une garantie bancaire.

23.9. Chaque facture doit être remise à BPL en deux originaux.

24. GARANTIE DE SOUMISSION

Pas de garantie de soumission demandée.

25. CLAUSES DEONTOLOGIQUES

25.1. Toute tentative d'un candidat ou d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à conclure des ententes illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraîne le rejet de sa candidature ou de son offre et peut l'exposer à des sanctions administratives.

25.2. Sauf autorisation préalable et écrite du pouvoir adjudicateur, le titulaire et son personnel ou toute autre société à laquelle le titulaire est associé ou lié n'ont pas qualité, même à titre accessoire ou de sous-traitance, pour exécuter d'autres services, réaliser des travaux ou livrer des fournitures pour le projet. Cette interdiction est également applicable le cas échéant aux autres projets pour lesquels le titulaire, en raison de la nature du marché, pourrait se retrouver dans une situation de conflit d'intérêts.

25.3. Lors de la remise de sa candidature ou de son offre, le candidat ou le soumissionnaire est tenu de déclarer qu'il n'existe aucun conflit d'intérêts et qu'il n'a aucun lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties au projet. Si durant la mise en œuvre du marché une telle situation se produisait, le titulaire aurait l'obligation d'en informer immédiatement le pouvoir adjudicateur.

25.4. Le titulaire doit agir en toute occasion avec impartialité et comme un conseiller loyal conformément au code de déontologie de sa profession. Il s'abstient de faire des déclarations publiques concernant le projet ou les services sans l'approbation préalable du pouvoir adjudicateur. Il n'engage le pouvoir adjudicateur d'aucune manière sans son consentement préalable et écrit.

25.5. Pendant la durée du marché, le titulaire et son personnel respectent les droits de l'homme et s'engagent à ne pas enfreindre les usages politiques, culturels et religieux du pays bénéficiaire. En particulier et conformément à l'acte de base concerné, le titulaire doit respecter les normes fondamentales reconnues au niveau international en matière de travail, notamment les normes fondamentales de l'OIT en la matière, les conventions sur la liberté syndicale et la négociation collective, sur l'élimination du travail forcé et obligatoire, sur l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de travail et sur l'abolition du travail des enfants.

25.6. La rémunération du titulaire au titre du marché constitue sa seule rémunération dans le cadre du marché. Le titulaire et son personnel doivent s'abstenir d'exercer toute activité ou de recevoir tout avantage qui soit en conflit avec leurs obligations envers le pouvoir adjudicateur.

25.7. Le titulaire et son personnel sont tenus au secret professionnel pendant toute la durée du marché et après son achèvement. Tous les rapports et documents reçus ou établis par le titulaire dans le cadre de l'exécution du marché sont confidentiels. L'utilisation par les parties contractantes de tout rapport ou document établi, reçu ou remis au cours de la mise en œuvre du contrat est régie par le contrat.

25.8. Le titulaire s'abstient de toute relation susceptible de compromettre son indépendance ou celle de son personnel. Si le titulaire perd son indépendance, le pouvoir adjudicateur peut, pour tout préjudice qu'il aurait subi de ce fait, résilier le marché sans mise en demeure préalable et sans que le titulaire ne puisse prétendre à une quelconque indemnité de rupture.

25.9. La Commission se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le financement des projets si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient ont été découvertes à toute étape de la procédure de passation de marché et si le pouvoir adjudicateur ne prend pas toutes les mesures appropriées pour remédier à cette situation. Au sens de la présente disposition, on entend par pratique de corruption toute proposition visant à donner ou tout consentement à offrir à quiconque un paiement illicite, un présent, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution du marché ou au marché conclu avec le pouvoir adjudicateur.

25.10. Toute offre sera rejetée ou tout contrat annulé dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du contrat ou sa mise en œuvre aura donné lieu au versement de frais commerciaux extraordinaires. Les frais commerciaux extraordinaires concernent toute commission non mentionnée au marché principal ou qui ne résulte pas d'un contrat en bonne et due forme faisant référence à ce marché, toute commission qui ne rétribue aucun service légitime effectif, toute commission versée à un paradis fiscal, toute commission versée à un destinataire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société écran.

25.11. Le titulaire s'engage à fournir à la Commission, à sa demande, toutes pièces justificatives sur les conditions d'exécution du contrat. La Commission pourra procéder à tout contrôle, sur pièces et sur place, qu'elle estimerait nécessaire pour réunir des éléments de preuve sur une présomption de frais commerciaux extraordinaires.

25.12. Les titulaires convaincus de financement de frais commerciaux extraordinaires sur des projets financés par l'Union européenne s'exposent, en fonction de la gravité des faits constatés, à la résiliation du contrat, voire à l'exclusion définitive du bénéfice des financements de l'Union européenne.

25.13. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution du marché a été entachée d'erreurs substantielles, d'irrégularités ou de fraudes. Lorsque de telles erreurs substantielles, irrégularités ou fraudes sont découvertes après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le contrat.

26. ANNULATION DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires doivent être avertis de l'annulation par le pouvoir adjudicateur. Lorsque l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes non ouvertes et scellées sont retournées aux soumissionnaires.

L'annulation peut intervenir dans les cas suivants :

- Lorsque l'appel d'offres est infructueux c'est-à-dire lorsqu'aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif et/ou financier n'a été reçue ou lorsqu'il n'y a pas eu de réponse.
- Lorsque les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés.
- Lorsque des circonstances exceptionnelles ou de force majeure rendent impossible la mise en oeuvre normale du projet.
- Lorsque toutes les offres conformes sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles.
- Lorsqu'il y a eu des irrégularités dans la procédure ayant notamment empêché une concurrence loyale.
- Lorsque l'adjudication du marché ne respecte pas la bonne gestion financière, à savoir les principes d'économie, d'efficience et d'efficacité (par exemple le prix proposé par le soumissionnaire à qui le contrat doit être octroyé est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommages-intérêts, incluant sans restriction des dommages-intérêts pour manque à gagner, liés à l'annulation d'un appel d'offres quand bien même le pouvoir adjudicateur aurait été informé de la possibilité de dommages-intérêts. La publication d'un avis d'appel d'offres n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en oeuvre le programme ou le projet annoncé.

27. VOIES DE RECOURS

Si un soumissionnaire s'estime lésé par une erreur ou irrégularité commise dans le cadre d'une procédure de sélection ou de passation de marché, il peut déposer une plainte. Pour plus de détails, se référer à la section 2.4.15 du Guide pratique.

B. CAHIER DES CHARGES

28. Lot n°1 : Fourniture Station de topographie (contrat N° BAN/2015/ 368 - 530)

Lieu

Plantation de Missaka

Objectif

Il s'agit de fournir les matériels permettant de faire les relevés, tracer les courbes de niveaux et implanter les réseaux sur le terrain.

- 01 station de topographie avec accessoires
- Batterie supplémentaire
- Cannes et prismes supplémentaires
- Station de travail avec écran 27 ‘’
- Logiciel de dessin DAO clone d'Autocard
- Addons pour tracé courbes de niveau, profil en long et calculs terrassement
- Imprimante A0 pour tirage plans
- Niveau optique + trépied + mire
- Niveau laser + trépied

La livraison du matériel comprend :

- Le montage
- Le réglage
- La mise en service

A indiquer dans l'offre :

- Origine du matériel
- Délais de livraison,
- Garantie du matériel,
- Acceptation des conditions de règlement

29. Lot n°2 : Installation de cableway

Lot n°2(a) : Acquisition de 55 hectares de cableway (contrat N° BAN/2015/ 368 - 530)

OBSERVATIONS GENERALES

Les présentes prescriptions techniques contractuelles que complète le devis quantitatif sont données à titre indicatif. Une omission quelconque ne saurait servir de prétexte en cas de malfaçon ou tout autre vice constaté sur les travaux étant donné que l'entrepreneur peut avant et pendant l'exécution demander des renseignements complémentaires au service chargé du contrôle ou au maître d'ouvrage.

L'entrepreneur est donc chargé de tenir compte des omissions ou des erreurs qui existeraient dans le présent devis afin de réaliser le projet suivant les règles de l'art.

Tous les documents graphiques remis à l'entrepreneur pour l'exécution des ouvrages doivent être considérés comme une proposition qu'il devra examiner avant tout début d'exécution.

Il devra donc signaler au Maître d'œuvre les dispositions qui ne lui paraîtraient pas en rapport avec la solidité, la conservation des ouvrages, l'usage auquel ils sont destinés ou l'observation des règles de l'art.

Les modifications doivent être soumises au maître d'ouvrage ou au maître d'œuvre avant exécution.

Les matériaux à mettre en œuvre devront être agréés par le service de contrôle avant leur utilisation. L'entrepreneur est donc tenu de justifier à toutes demandes du service de contrôle de la provenance et de la qualité des matériaux et fournitures employés.

Les prestations s'entendent fourniture, pose et toutes suggestions. Toutefois certaines fournitures sont à la charge du Maître d'Ouvrage et sont bien spécifiées dans le devis quantitatif.

L'entrepreneur doit fournir en temps utile les plans de détails nécessaires à leurs propres travaux.

PRESENTATION DU PROJET

Le projet concerne l'extension des plantations Boh plantations à Mbonjo au Cameroun. Il s'agit de la fourniture et de la pose de matériels permettant d'acheminer les régimes de banane des plantations jusqu'aux stations de conditionnement en les transportant sur un réseau de câbles fixes (cableway) à l'aide de trolleys formant des trains tirés manuellement ou par tracteurs hydrauliques.

Environnement :

- Site : Mbonjo (à 30km de Douala)
- Pays : Cameroun
- Température max : 40°C à l'ombre
- Température mini : 20°C à l'ombre
- Altitude : 100m
- Humidité relative max 95%

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations concernent l'étude de l'installation de cableway, la fourniture et la mise en place de tous les matériels nécessaires à la réalisation du projet sur une partie de 55 hectares de plantation.

Elles comprennent pour l'étude :

- La conception des ouvrages de franchissement des obstacles (drain principaux, talwegs ...)
- L'établissement des plans ;
- L'élaboration d'un devis quantitatif détaillé du matériel.

Elles comprennent pour la fourniture :

- La fourniture du câble, support câble, y compris accessoires de fixation et de raccordement ;
- La fourniture des poteaux tendeurs et barre d'ancrage y compris tous les accessoires de fixation ;
- La fourniture des tubes pour arches y compris accessoires de scellement (plaque de support, cale) ;
- La fourniture des aiguillages de type manuel ou automatique ;
- La fourniture des fers plats et support fer plats y compris accessoires de fixation et de raccordement ;
- La fourniture des ensembles pour ouvrages de franchissement (drains, talwegs etc.) ;
- La fourniture des trolleys complets avec barres d'espacement ;
- La fourniture des penderies de stockage des régimes y compris ellipses, aiguillages manuels, poteaux, fers plats, câble, boulonnerie ;
- La fourniture des tracteurs thermiques suspendus ;
- La fourniture d'un jeu de pièces de rechange pour une année de fonctionnement ;
- Toutes autres fournitures nécessaires à la complète et parfaite installation ;
- Les blocs béton pour support arche et pour barre d'ancrage et end post seront fabriqués sur place.

Elles comprennent pour les travaux d'installation :

- Le pré montage de tous les éléments d'assemblage ;
- L'implantation et matérialisation des arches ;
- La fixation et le scellement des arches et autres accessoires ;

- Le déroulage, la stabilisation et la tension des câbles ;
- La fabrication et la fixation des systèmes d'ancrages ;
- Installation de la penderie de stockage ;
- Réalisation des jonctions câble/penderie.

PRESCRIPTIONS D'EXECUTION

L'entreprise réalisera les plans d'implantation et dressera un devis quantitatif détaillé et chiffré des matériels à fournir pour une parfaite et complète installation en tenant compte des contraintes suivantes :

- Les pistes principales ne devront pas traverser les lignes de cableway,
- Les lignes secondaires de cableway devront passer au milieu de parcelles.
- Pas de pente de plus de 2.5%.

Le fournisseur devra joindre à sa proposition une documentation technique du matériel proposé.

Le fournisseur devra également joindre un devis détaillé de l'outillage de maintenance approprié et des pièces de rechange nécessaires pour une année de fonctionnement.

CADRE DE DEVIS POUR FOURNITURE ET POSE

Est présenté ci-après le quantitatif des fournitures à proposer. Il appartiendra à chaque soumissionnaire de détailler chaque poste en fonction :

- Des éléments qu'il compte mettre en œuvre pour la composition de l'ouvrage ;
- Du type d'assemblage, fixation et raccordement qu'il aura adopté.

Il reste entendu que l'ensemble des fournitures devra permettre une installation parfaite et complète.

Lot n°2(a) : Acquisition de 55 hectares de cableway					
A	B		C	D	E
Article N°	Quantité (U)	Unité	Description de l'article	Coûts unitaires livraison	Total
I			INSTALLATION		
1.1	5485	m	Lignes simples de cable way D = 10 m		
1.2	2190	m	Lignes simples de cableway D = 8 m		
1.3	23	m	Élément rigide simple		
1.4	11	m	Élément rigide double		
1.5	62	u	Poteau terminal (end post)		
1.6	1	u	Tour terminale		
1.7	16	u	Courbe automatique simple L=6.0m		
1.8	5	u	Courbe fixe L= 6.0m		
1.9	2	u	Courbe simple automatique ER - CL		
1.10	13	u	Courbe de transfert L=7.0m		
1.11	2	u	Courbe double transfert L=6.0m		
1.12	17	u	Transferts automatiques		
1.13	455	u	Trolley		
1.14	455	u	Bares d'espacement 1.2m		
1.15	379	u	Extension arches 0.5m		

1.16	379	u	Extension arches 1.0m		
1.17	190	u	Extension arches 1.5m		
II			TRACTEURS		
2.1	1	u	Tracteur aérien moteur HATZ 1D42 démarrage électrique		
III			OUTILLAGE INSTALLATION		
3.1	1	kit	KIT d'outillage pour installation		
3.2	1	u	41133 Tifor 6 t		
IV			PIECES DE RECHANGE		
4.1	1	jeu	Jeu de pièces de rechange (à détailler)		
4.2	1	kit	Kit des pièces de rechanges pour cableway		

Lot n°2(b) : Acquisition de 50 hectares de cableway (contrat N° BAN/2015/ 368 - 529)

OBSERVATIONS GENERALES

Les présentes prescriptions techniques contractuelles que complète le devis quantitatif sont données à titre indicatif. Une omission quelconque ne saurait servir de prétexte en cas de malfaçon ou tout autre vice constaté sur les travaux étant donné que l'entrepreneur peut avant et pendant l'exécution demander des renseignements complémentaires au service chargé du contrôle ou au maître d'ouvrage.

L'entrepreneur est donc chargé de tenir compte des omissions ou des erreurs qui existeraient dans le présent devis afin de réaliser le projet suivant les règles de l'art.

Tous les documents graphiques remis à l'entrepreneur pour l'exécution des ouvrages doivent être considérés comme une proposition qu'il devra examiner avant tout début d'exécution.

Il devra donc signaler au Maître d'œuvre les dispositions qui ne lui paraîtraient pas en rapport avec la solidité, la conservation des ouvrages, l'usage auquel ils sont destinés ou l'observation des règles de l'art.

Les modifications doivent être soumises au maître d'ouvrage ou au maître d'œuvre avant exécution.

Les matériaux à mettre en œuvre devront être agréés par le service de contrôle avant leur utilisation. L'entrepreneur est donc tenu de justifier à toutes demandes du service de contrôle de la provenance et de la qualité des matériaux et fournitures employés.

Les prestations s'entendent fourniture, pose et toutes suggestions. Toutefois certaines fournitures sont à la charge du Maître d'Ouvrage et sont bien spécifiées dans le devis quantitatif.

L'entrepreneur doit fournir en temps utile les plans de détails nécessaires à leurs propres travaux.

PRESENTATION DU PROJET

Le projet concerne l'extension des plantations Boh plantations à Mbonjo au Cameroun. Il s'agit de la fourniture et de la pose de matériels permettant d'acheminer les régimes de banane des plantations jusqu'aux stations de conditionnement en les transportant sur un réseau de câbles fixes (cableway) à l'aide de trolleys formant des trains tirés manuellement ou par tracteurs hydrauliques.

Environnement :

- Site : Mbonjo (à 30km de Douala)
- Pays : Cameroun
- Température max : 40°C à l'ombre
- Température mini : 20°C à l'ombre
- Altitude : 100m
- Humidité relative max 95%

CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations concernent l'étude de l'installation de cableway, la fourniture et la mise en place de tous les matériels nécessaires à la réalisation du projet sur une partie de 50 hectares de plantation.

Elles comprennent pour l'étude :

- La conception des ouvrages de franchissement des obstacles (drain principaux, talwegs ...)
- L'établissement des plans ;
- L'élaboration d'un devis quantitatif détaillé du matériel.

Elles comprennent pour la fourniture :

- La fourniture du câble, support câble, y compris accessoires de fixation et de raccordement ;
- La fourniture des poteaux tendeurs et barre d'ancrage y compris tous les accessoires de fixation ;
- La fourniture des tubes pour arches y compris accessoires de scellement (plaque de support, cale) ;
- La fourniture des aiguillages de type manuel ou automatique ;
- La fourniture des fers plats et support fer plats y compris accessoires de fixation et de raccordement ;
- La fourniture des ensembles pour ouvrages de franchissement (drains, talwegs etc.) ;
- La fourniture des trolleys complets avec barres d'espacement ;
- La fourniture des penderies de stockage des régimes y compris ellipses, aiguillages manuels, poteaux, fers plats, câble, boulonnerie ;
- La fourniture des tracteurs thermiques suspendus ;
- La fourniture d'un jeu de pièces de rechange pour une année de fonctionnement ;
- Toutes autres fournitures nécessaires à la complète et parfaite installation ;
- Les blocs béton pour support arche et pour barre d'ancrage et end post seront fabriqués sur place.

Elles comprennent pour les travaux d'installation :

- Le pré montage de tous les éléments d'assemblage ;
- L'implantation et matérialisation des arches ;
- La fixation et le scellement des arches et autres accessoires ;
- Le déroulage, la stabilisation et la tension des câbles ;
- La fabrication et la fixation des systèmes d'ancrages ;
- Installation de la penderie de stockage ;
- Réalisation des jonctions câble/penderie.

PRESCRIPTIONS D'EXECUTION

L'entreprise réalisera les plans d'implantation et dressera un devis quantitatif détaillé et chiffré des matériels à fournir pour une parfaite et complète installation en tenant compte des contraintes suivantes :

- Les pistes principales ne devront pas traverser les lignes de cableway,
- Les lignes secondaires de cableway devront passer au milieu de parcelles.
- Pas de pente de plus de 2.5%.

Le fournisseur devra joindre à sa proposition une documentation technique du matériel proposé.

Le fournisseur devra également joindre un devis détaillé de l'outillage de maintenance approprié et des pièces de rechange nécessaires pour une année de fonctionnement.

CADRE DE DEVIS POUR FOURNITURE ET POSE

Est présenté ci-après le quantitatif des fournitures à proposer. Il appartiendra à chaque soumissionnaire de détailler chaque poste en fonction :

- Des éléments qu'il compte mettre en œuvre pour la composition de l'ouvrage ;
- Du type d'assemblage, fixation et raccordement qu'il aura adopté.

Il reste entendu que l'ensemble des fournitures devra permettre une installation parfaite et complète.

Lot n°2(b) : Acquisition de 50 hectares de cableway

A	B		C	D	E	
Article N°	Quantité (U)	Unité	Description de l'article	Coûts unitaires livraison	Total	
I			INSTALLATION			
1.1	4900	m	Lignes simples de cable way D = 10 m			
1.2	1900	m	Lignes simples de cableway D = 8 m			
1.3	21	m	Élément rigide simple			
1.4	10	m	Élément rigide double			
1.5	57	u	Poteau terminal (end post)			
1.6	1	u	Tour terminale			
1.7	16	u	Courbe automatique simple L=6.0m			
1.8	5	u	Courbe fixe L= 6.0m			
1.9	1	u	Courbe simple automatique ER - CL			
1.10	11	u	Courbe de transfert L=7.0m			
1.11	2	u	Courbe double transfert L=6.0m			
1.12	2	u	Transferts automatiques			
1.13	414	u	Trolley			
1.14	414	u	Bares d'espacement 1.2m			
1.15	345	u	Extension arches 0.5m			
1.16	345	u	Extension arches 1.0m			
1.17	172	u	Extension arches 1.5m			
II			TRACTEURS			
2.1		u	Tracteur aérien moteur HATZ 1D42 démarrage électrique			
III			OUTILLAGE INSTALLATION			
3.1	1	kit	KIT d'outillage pour installation			
3.2	1	u	41133 Tifor 6 t			
IV			PIECES DE RECHANGE			
4.1	1	jeu	Jeu de pièces de rechange (à détailler)			
4.2	1	kit	Kit des pièces de rechanges pour cableway			

30. Lot n°3 : FOURNITURE DES EQUIPMENTS POUR 180HA DE RESEAUX D'IRRIGATION.

Il s'agit de fournir les équipements de surface pour:

Equipements pour réseaux d'irrigation - 55ha (contrat N° BAN/2015/ 368 - 530)

Equipements pour réseaux d'irrigation - 50ha (contrat N° BAN/2015/ 368 – 529)

Equipements pour réseaux d'irrigation secondaire - 75ha(contratN°BAN/2016/377 – 774)

Et les matériels pour la conduite principale de transport.

LES SPECIFICATIONS TECHNIQUES + OFFRE TECHNIQUE

SOMMAIRE

DISPOSITION GENERALES

CHAP.I – GENERALITES

- I-1 Objectif
- I-2 Localisation
- I-3 Aperçu sur la climatologie de la zone du projet
- I-4 Qualité des eaux d'irrigation

CHAP. II – TRAVAUX A REALISER

- II – 1 Dispositif de plantation
- II – 2 Consistance des travaux
- II – 3 Offres variantes
- II – 4 Découpage parcellaire
- II – 5 Apports d'eau / Débit asperseur

CHAP.III – DESCRIPTION FONCTIONNEMENT, CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS

- III-1 Conduite principale de transport
- III-2 Station de filtration
- III-3 Réseau primaire
- III-4 Réseau secondaire
- III-5 Réseau tertiaire
- III-6 Pressions nécessaires
- III-7 Schémas d'installation des réseaux
- III-8 Groupes de soudure tubes polyéthylène d.160 PN 10
- III-9 Caractéristiques des tubes polyéthylène
- III-10 Pluviomètres à lecture directe

CHAP. IV – QUALITE ET PROVENANCE DES MATERIELS ET MATERIAUX

- IV-1 Conduites et rampes
- IV-2 asperseurs
- IV-3 Accessoires
- IV-4 Contrôle de fabrication –Essais
- IV-5 Marquage matériel - Catalogues fabricant
- IV-6 Normes applicables

CHAP. V – ECHANTILLONS DES PIECES A JOINDRE À L'OFFRE

CHAP. VI – RECEPTIONS

CHAP. VII – PRESENTATION DE L’OFFRE

CHAP.VII – ANNEXES

DISPOSITIONS GENERALES

DEFINITION GENERALE DU PROJET

Le présent CCTP concerne l'ensemble des travaux, prestations et fourniture d'équipements nécessaires à l'installation d'un réseau d'irrigation de couverture intégrale pour 40 hectares de bananeraie en matériel sous frondaison à MBONJO.

DISPOSITIONS GENERALES ET OBLIGATIONS

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme général et le mode de réalisation des travaux projetés. Toutes les dispositions précisées dans ce CCTP devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux, que les dispositions d'ensemble. Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de consulter le présent CCTP, et ne pourra prétendre l'avoir ignoré.

LIMITES

Le présent CCTP n'est pas limitatif tant en ce qui concerne la description que pour les quantités qui peuvent y être mentionnées ; elles ne le sont qu'à titre indicatif.

Le présent CCTP n'indique que la description type des ouvrages à réaliser. L'entrepreneur est donc tenu d'adapter les prestations à la construction en les complétant, si besoin est, afin de prévoir ses dépenses et tout ce qui doit normalement entrer dans le prix de travaux exécutés selon l'ensemble des règles et normes en vigueur.

Aucune plus-value en cours de fourniture ne pourra être prise en compte, l'offre devra comprendre toutes les sujétions et finitions nécessaires à la parfaite exécution de la commande, conformément aux réglementations en vigueur au cours du mois précédant la remise de l'offre, et aux règles de l'Art. L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune majoration de prix forfaitaire, pour raison d'erreurs, de détails insuffisants ou d'omissions aux descriptions du CCTP et cadre de son prix forfaitaire, étant entendu qu'il s'est rendu compte des valeurs de fourniture à livrer, de leur importance et de leur nature, et qu'il a supplié, par ses connaissances professionnelles, aux détails qui pourraient être omis sur l'une ou l'autre des pièces du marché.

En cas d'erreur ou d'oubli de la part du fournisseur au cours de l'exécution de la prestation, celui-ci sera tenu pour responsable de son erreur, ainsi que des modifications et suppléments que cela entraînerait.

CHAPITRE I : GENERALITES

1-1 OBJECTIF

BOH PLANTATION LIMITED envisage de créer une plantation de production de banane. Dans cette optique il a été jugé nécessaire d'installation d'arrosage en dispositif sous frondaison 12 x 11 dont la qualité d'arrosage est jugé plus efficace et plus facile à entretenir.

Le présent devis descriptif qui complète un devis quantitatif indicatif, concerne la fourniture des matériels pour l'équipement des plantations en système d'irrigation sous frondaison en dispositif 12 x 11 m.

1-2 LOCALISATION

Les plantations sont situées en République du Cameroun, Région du Littoral dans le Département de MOUNGO, arrondissement de FIKO, village de MBONJO.

Coordonnées :

Environnement

- Site : MBONJO
- Pays : Cameroun
- Température max : 40°C à l'ombre
- Température mini : 20°C à l'ombre
- Altitude : 100m
- Humidité relative max 90%

I-3 APERCU SUR LA CLIMATOLOGIE DE LA ZONE DU PROJET

- Le climat est de type tropical humide avec une saison sèche souvent marquée de Novembre à Mars.
- La pluviométrie moyenne annuelle varie entre 2 400 et 3 200 mm
- Les températures sous abri de l'air varient entre 20 et 37°C
- L'humidité relative de l'air se situe généralement au-dessus de 85%, mais descend en saison sèche entre 65-80%

I-4 QUALITE DES EAUX D'IRRIGATION **LA RESSOURCE EN EAU**

Pour arroser les sujets du présent projet la BPL se propose de prélever l'eau dans le fleuve appelé le MUNGO ; un fleuve à débit très important et une variation de niveau très important au cours de l'année.

Le bassin versant de ce cours d'eau est assez vastes (plusieurs kilomètres carrés) et couvre des zones de forêt. Les eaux de cette rivière sont donc réputées très chargées en feuilles mortes, branchage et beaucoup de matières organiques dissoutes.

Nous n'allons pas écarter la possibilité d'avoir des eaux d'une certaine agressivité ; notre préférence portera sur le matériel résistant à la corrosion lorsque ceux –ci remplissent les autres conditions du cahier de charge

CHAPITRE II - TRAVAUX A REALISER

II – 1 – DISPOSITIF DE PLANTATION

Les bananiers sont plantés en lignes jumelées (voir annexe parcelle type dispositif 12x11).

La distance entre deux jumelées est de 3.80 mètres.

La distance entre deux lignes de bananier d'une jumelée est de 1.80 mètres.

La distance entre deux bananiers de la même ligne est de 2.3 mètres.

La distance entre les asperseurs est de 12mètres et celle entre deux lignes d'asperseurs et de 11mètres

II – 2 – CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les prestations concernent la fourniture d'un ensemble complet de matériel permettant d'irriguer 180ha de plantation par aspersion sous frondaison. Boh Plantations Limited envisage la création d'une plantation de 275ha

qui sera arrosé par le système sous frondaison. La première phase de 95ha est déjà opérationnelle. La deuxième phase – phase finale consiste fournir et installer les matériels de la conduite principale pour transport dans les parcelles restante et les matériels de surface.

La fourniture dans chaque bloc, comprend :

- Un réseau primaire en pvc pour desservir les 75ha, 55ha et 50ha
- Un réseau secondaire en tubes et accessoires polyéthylène comprenant peignes et accessoires en tubes et accessoires polyéthylène ;
- Un réseau tertiaire (rampes en tubes polyéthylène portant des cannes de 0.50 m de long sur laquelle est fixé de manière solidaire l'arroseur, et accessoires) ; **diamètre unique** par antenne

II – 3 - OFFRES VARIANTES

Les soumissionnaires peuvent proposer des variantes aux conditions du présent descriptif technique et schémas joints. Le fournisseur est tenu dans tous les cas de proposer du matériel complet dont aucune des pièces d'assemblage, de raccordement ou de jonction ne devra faire défaut lors des installations dans les plantations. Le matériel devra toutefois être de bonne qualité et répondre aux exigences du Maître d'ouvrage (caractéristiques de l'arrosage, types de tubes,...).

Les documents de certification de qualité de matériel seraient joints au dossier

Les propositions tiendront compte du découpage parcellaire, et des apports d'eau attendus.

II – 4 - DECOUPAGE PARCELLAIRE

Dans les zones à équiper, les plantations sont réparties en parcelles, Les parcelles sont à leur tour regroupées en quartier hydraulique de 25 à 30 hectares chacun. Les parcelles seront découpées en entité de 85m³/h en moyenne.

Les rampes d'irrigation seront disposées parallèlement aux lignes des bananiers.

Le réseau de drainage est particulièrement dense, cet état de fait nous impose de prendre des mesures pour réaliser les traversées des drains avec le différent dispositif d'installation.

II – 5 - APPORTS D'EAU / DEBIT ASPERSEUR

Le débit unitaire des asperseurs sera de 0.420m³/h avec une portée de 11 m à une pression de 2.5 à 3.2 bars.

Les besoins en eau sont de 38 mm bruts par semaine, fractionnés en 03 tours d'eau par semaine. Les équipements parcellaires seront dimensionnés en conséquence.

L'arrosage est réalisé 20 heures/ 24heures et 6 jours par semaine dans chaque parcelle.

CHAPITRE III : DESCRIPTION DU FONCTIONNEMENT ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUE DES EQUIPEMENTS

III – 1 - STATION DE FILTRATION

Chaque bloc à équiper est alimenté par une prise d'eau existante équipée de vanne, régulateur de pression et un limiteur de débit. Il existe déjà une station de filtration composée de 06 filtres DN 150 de type filtre à circulation qui alimente les 110ha déjà plantés. L'alimentation et la sortie de la station de filtration sont en tubes aciers et

accessoires de DN200 et DN150 respectivement et le tout sur un collecteur de DN300. Le DN300 est raccordé au réseau primaire en pvc 400 par manchon réducteur.

La conception de l'assemblage sera simple. La stabilité de l'ensemble sera assurée par des supports à inclure dans les fournitures.

Les équipements de la filtration sont prévus en DN 150 et PN 10 ; la perte de charge au passage des filtres ne doit pas excéder 5 m CE après contre lavage. La station de filtration sera équipée d'un système de vannes de contre lavage fonctionnant en modes manuel et automatique et sans interruption de l'arrosage, avec système de prise de pression amont et aval sur chaque filtre.

Autres accessoires de filtration : manomètres, ventouse, collecteur d'alimentation, de contre lavage et de sortie, vanne de sécurité à décharge rapide.

Chaque soumissionnaire devra joindre à l'offre, une notice du fabricant indiquant les caractéristiques techniques de toutes les composantes, l'utilisation, les entretiens, les schémas de montage et le catalogue des pièces de rechange.

III – 2 - RESEAU PRIMAIRE

Il s'agit de la conduite destinée à amener l'eau à la parcelle, et partant de la station de filtration ou de la prise d'eau suivant l'éloignement du bloc par rapport à la prise d'eau. Elle sera posée sur le sol et enterrée à la traversée des pistes moyennant fourreaux, dans les cas de tubes déformables ou cassables sous l'effet du poids du sol et majoré de la charge des engins agricoles. La pression nominale requise est de 10 bars. La tuyauterie sera livrée avec tous les accessoires complets d'assemblage en polyéthylène haute densité de classe 100.

L'assemblage de la tuyauterie en plantation se fera en soudure bout à bout.

Dans chaque bloc, il sera prévu un forfait de conduite en tête morte de 100 ml, à partir de la prise d'eau. Le raccordement du réseau primaire à la prise d'eau se fera par bride DN150 PN16.

La première partie du réseau primaire pour irriguer 110ha est déjà installée et fonctionnelle. Sur le réseau primaire existant, il faut un piquage pour irriguer 100ha et un autre pour irriguer 80ha. Voir le schéma en annexe.

III – 3 - RESEAU SECONDAIRE

- Au niveau de la parcelle, le peigne sera en tube polyéthylène haute densité de diamètre approprié, série 6 bars de classe 63, posé sur le sol et raccordé à la canalisation d'amenée.
- L'alimentation du peigne sera centrale et chaque moitié de peigne équipée d'une vanne de sectionnement manuelle.
- Chaque peigne sera également équipé d'une vanne hydraulique munie de pilote de régulation de pression aval.

III -4 – RESEAU TERTIAIRE

- 1- Les rampes de distribution sont prévues en tubes polyéthylène de diamètre approprié mais non télescopique (rampe de diamètre unique) ; à la traversée des pistes, les rampes passeront à l'intérieur de fourreaux type PVC anti U.V, PN10.
- 2- La livraison des tubes de tertiaires sera faite en rouleau de 150 mètres ou en barres de 12 m.
- 3- Les asperseurs sont prévus pour être montés sur des cannes en tube acier galvanisé de 0.50m de hauteur de diamètre $\frac{3}{4}$ de pouce. Ils doivent être équipés d'un dispositif d'antivol qui permet de solidariser l'asperseur sur la canne.
- 4- Les caractéristiques des asperseurs sont les suivantes :
 - Pression de fonctionnement : 2.5 bars ;

- Débit unitaire : 420 l/h ;
- Portée mini : 11 m ;

5- Les départs des rampes comprennent des colliers de prise en charge et raccords PE

Toute proposition devra être accompagnée du prospectus du fabricant donnant les performances et autres caractéristiques de l'asperseur.

III – 5 - PRESSIONS NECESSAIRES

- Au niveau des bornes d'irrigation (Branchement sur conduite primaire), les pressions nécessaires sont fonction de la topographie et de l'éloignement de la parcelle ; elles varient entre 3.5 et 10 bars.
- Au niveau d'une parcelle sur terrain plat, la pression nécessaire en tête de parcelle est de l'ordre de 3.5 bars ; Toutefois dans une même parcelle, la dénivelée entre le point le plus bas et le point le plus haut peut atteindre 15m.

III – 6 - SCHEMAS D'INSTALLATION DES RESEAUX

Les schémas complets des réseaux secondaires et parcellaires projetés, faisant ressortir les découpages d'unité parcellaire devront être joints à l'offre.

III-7 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DES TUBES POLYETHYLENE

L'examen sans loupe des tubes fera apparaître des surfaces intérieures propres, lisses exemptes des défauts tel que rayures marquées, bulles, grains, soufflures

Les tubes seront marqués et étiquetés de manière indélébile et à chaud et les informations suivante seront lisibles sur chaque mètre de tuyau à savoir :

Identification du fabricant

Désignation de la matière

Pression nominale

Diamètre extérieur x épaisseur de paroi

Année de fabrication

Identification de lot de fabrication

Longueur exacte

Les tuyaux en polyéthylène fabriqués à partir de la matière première dégrénerée ne seront pas acceptée d'où la nécessité d'avoir à nous produire une certification de la provenance de la matière de fabrication des PE.

Dans le cas de recyclage de la matière première de fabrication des PE la matière dégrénerée ne sera pas acceptée.

Une contre-expertise des contraintes de fabrication pourra être sollicitée sur les points suivants

- | | |
|---|----------------------|
| 1-contrainte au seuil d'écoulement | > 15MPa |
| 2- Allongement à la rupture en traction | > 350% |
| 3- Teneur en noir de carbone | 2 à 2.6% |
| 6- Dispersion de noir de carbone | < 3 |
| 7- Masse volumique à 23 ° c | 940kg/m ³ |
| 8- Résistance hydrostatique | >500 heures |

TRES IMPORTANT

Pour cette partie de fourniture, en l'absence de cartes complètes avec courbes de niveau et toutes les routes et drains projetés nous vous présentons une liste complète de pièces à fournir pour la constitution de cette partie du réseau

Toutes les observations visant à améliorer la confection et présentation de cette liste de pièces seraient très appréciées.

CHAP - IV QUALITE ET PROVENANCE DU MATERIEL ET DES MATERIAUX

IV - 2 CONDUITES ET RAMPES

Les matériaux constitutifs des conduites et rampes proposées seront choisis parmi les suivant, classés par ordre de priorité :

- Polyéthylène haute densité pour les diamètres supérieurs ou égal 40 mm ;
- PVC ou acier PN 10 uniquement dans certains cas de traversée de piste
- D'autres alliages présentant une bonne tenue à la corrosion.

Le fournisseur sera tenu pour responsable des dégradations dues à l'usure anormale telle que la corrosion ou l'abrasion.

Les éléments seront fournis en longueur standard de 6 ou 12 m ou en couronne de 100 à 200 m suivant les cas.

La pression d'épreuve des tuyauteries en usine est fixée à la pression de fonctionnement majorée de 50% lorsqu'elle est inférieure à 10 bars et 25 bars lorsqu'elle est supérieure ou égale à 10 bars. Cette pression doit être appliquée pendant au moins 10 mn sans occasionner de fuite ou suintement sur la tuyauterie ou le joint, ni de déformation du matériel.

IV - 3 - ASPERSEURS

La présence dans l'offre des procès-verbaux d'épreuves hydrauliques et mécaniques de l'arroseur établis par un laboratoire agréé des pays membres du comité Européen de Normalisation (CEN), serait un avantage.

IV - 4 - ACCESSOIRES

Les autres accessoires (té, bouchons, coudes, mamelons, colliers de prise en charge, manchons, raccords...) seront de préférence en matière plastique PEHD ou en PP (polypropylène) et anti UV, série 10 ou 16 bars, les systèmes d'accouplement devant être conformes aux canalisations (taraudage, filetage...).

Les vannes de sectionnement et de régulation, en particulier seront robustes, résistantes aux manœuvres cycliques, en matériaux présentant une bonne tenue à la corrosion, d'une étanchéité parfaite à la fermeture, les DN et PN devant être conformes à ceux des équipements sur lesquels elles sont montées.

IV - 5 - CONTROLE DE FABRICATION - ESSAIS

Si BPL désire assister à certains stades de fabrication ou d'assemblage de matériel, le fournisseur prendra toutes les dispositions pour lui permettre d'avoir accès aux usines concernées et de procéder à tout contrôle de qualité et de performance sur tout échantillonnage de son choix.

Les essais ou épreuves à réaliser en usine ou dans un laboratoire agréé des pays membres de la CEN seraient alors consignés sur procès-verbal signé par les représentants du maître d'ouvrage et fournisseur.

Les frais inhérents à ces essais sont à la charge du fournisseur ; les équipements seront identifiés et numérotés au fur et à mesure de leur mise en fabrication.

A la livraison sur site à MBONJO au CAMEROUN, il pourra être procédé à la charge du fournisseur et par les soins de ce dernier à des essais portant sur la vérification de la concordance des spécifications mécaniques et hydrauliques indiquées par le fournisseur dans son mémoire descriptif ; ces tests seront réalisés dans les conditions réelles d'exploitation sur la base d'un (01) échantillon pris au hasard par lot de 100 pièces ; à cet effet le maître d'ouvrage mettra à la disposition du fournisseur une aire d'essai avec une borne délivrant le débit et pressions nécessaires au test des appareils dans les conditions d'exploitation.

Ces essais se feront en présence des représentants du fournisseur et du maître d'ouvrage. Pour la réalisation de ces essais, le fournisseur est tenu de disposer des appareils de mesure nécessaires étalonnés par un organisme agréé par le maître d'ouvrage.

Il sera dressé contradictoirement entre le représentant du maître d'ouvrage et le représentant du fournisseur, un procès-verbal de chaque essai réalisé en deux (2) exemplaires au moins sur carnet numéroté, préparé à l'avance et portant les indications suivantes :

- Numéro d'ordre et date de l'essai
- Nombre d'essais effectués par lots et les résultats obtenus
- La conclusion des essais

Le matériel refusé devra être immédiatement remplacé par le fournisseur. Plus particulièrement seront vérifiés :

- La pression ;
- Le débit ;
- La pluviométrie, portée et uniformité du jet des arroseurs ;
- L'étanchéité des équipements.

IV – 6 - MARQUAGE – CATALOGUES FABRICANT

1- Sauf dérogation accordée par le maître d'ouvrage, chaque matériel portera de façon apparente les indications suivantes :

- Marque de l'usine productrice
- Diamètre nominal ou principales caractéristiques dimensionnelles
- Pression nominale
- Numéro de série

2 – Le fournisseur est tenu de joindre à son offre tous les catalogues de matériels proposés (version française) détaillant les caractéristiques techniques, hydrauliques, mécaniques et dimensionnelles du matériel et autres performances d'exploitation ; les notices d'assemblage, de fonctionnement et d'entretiens ; la liste des pièces de rechange nécessaires pour les 3 premières années d'exploitation ; les abaques de pertes de charge.

IV – 7 - NORMES APPLICABLES

Les normes applicables pour l'exécution ou des essais de vérification seront les suivantes :

- ISO (International Standardisation Organisation)
- CEN (Comité Européenne de Normalisation)
- AFNOR (Association Française de Normalisation)
- D'autres normes bien spécifiées dans le mémoire descriptif du fournisseur feront également l'objet d'une attention du maître d'ouvrage.

CHAP V – ECHANTILLONS DES PIÈCES À JOINDRE À L'OFFRE

Un échantillon des pièces suivantes devra être joint à l'offre :

- L'asperseur ;
- Le piquet support arroseur ou cannes ;
- Le collier de prise en charge sur rampe

CHAP VI – RECEPTIONS

Après achèvement des livraisons de la totalité des fournitures dans les délais prescrits et pour autant que les essais prescrits au IV - 5 donnent entière satisfaction au maître d'ouvrage, il sera délivré par les soins de ce dernier au fournisseur, un procès-verbal de réception provisoire.

La réception définitive interviendra six (06) mois après la réception provisoire ; pendant ce délai, le fournisseur sera responsable des dégâts que pourraient occasionner la rupture d'appareils ou de canalisations aux conditions d'exploitation précitées du fait de vice dans la fabrication. Il sera tenu de remplacer dans les délais prescrits tous les matériels défectueux qui lui seront signalés par notification ; à défaut d'exécution, le maître d'ouvrage procédera aux remplacements et réparations aux frais du fournisseur après une (01) mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet.

CHAP VII – PRESENTATION DE L'OFFRE

Outre les pièces jointes citées dans les chapitres précédents, chaque soumissionnaire devra fournir une liste quantifiée, détaillée et valorisée du matériel et accessoires proposés pour chaque partie de réseau ou d'équipement. Un récapitulatif des coûts des postes suivants sera également joint :

- a) Réseau primaire ;
- b) Réseau secondaire ;
- c) Réseau tertiaire ;
- d) Autres accessoires de montage et d'installation.

FOURNITURE DE LA CONDUITE PRINCIPALE DE TRANSPORT OU « PIPE» ET EQUIPEMENT

La conduite sur son premier tronçon de diamètre 400 en PVC-P va transporter un débit de 1000 m³/h sur une longueur de 850 mètres à quatorze bars à poser aujourd'hui pour servir à la phase finale. Un seul piquage de service en diamètre 150mm avec tous les équipements au niveau de la station de pompage est prévu sur ce tronçon. Ce tronçon sera équipé d'une vanne de sectionnement avec tous les accessoires d'installation sur PVC-P 400mm y compris le joint de démontage

Une deuxième partie de conduite de diamètre 400mm dans sa phase finale doit transporter un débit maxi de 700 m³/h sur une distance d'environ 400 mètres. Les pompes sont dimensionnées à quatorze bars car elles serviront à arroser d'autres parties de la plantation. Cette conduite doit donc supporter la pression de 14 bars même si la pression de service de la zone d'intérêt est inférieure à cette pression. Deux quartiers hydrauliques seront servis à partir de ce tronçon

Une troisième partie de conduite dans sa phase finale de diamètre 300mm en PVC-P transportera un débit de 500 m³/h sur une distance de 450 m pour desservir six quartiers hydrauliques.

Les deux derniers tronçons desserviront les superficies de MBONJO1 et la partie restante de MBONJO 2. Nous aurons deux quartiers hydrauliques sur la partie de MBONJO 1 et trois quartiers sur la partie restante de MBONJO 2. La distance cumulée des deux tronçons est évaluée à 1800m et pour un diamètre de 250mm

	TRONCON 1	TRONCON 2	TRONCON 3	TRONCON 4	TRONCON 5
DIAMETRE DE CONDUITE en mm	400	400	300	250	250
DEBIT TRANSPORTE m ³ /h	1000	700	500	300	200

LONGUEUR DU TRONCON en m	850	400	450	500	1300
VITESSE D'ÉCOULEMENT m/s	2.2	1.8	2.0	1.8	1.2
PERTE DE CHARGE en mcE	15	12	9	12	14

DIFFERENTS PIQUAGES ET PRISES SUR PIPE (déjà réalisées)

Il sera prévu

02 piquages sur conduite de diamètre 400mm

06 piquages sur conduite 315mm

05 piquages sur conduite 250mm

Tous les piquages seront réalisés en diamètre 150mm avec une colonne montante de 1.50 m au- dessus de la génératrice supérieure du tuyau portant chacun un coude dn 150 pn 16 de 90 degré et une bride dn 150 pn 16.

Chaque piquage sera équipé de :

Vanne DN 150 DN 16

Un hydrostabe dn 150 régulation aval équipé de deux manomètres de calibre approprié

Un limiteur de débit dn 150 pn 16

Un compteur d'eau dn 150 pn 16

Les boulons, écrous et joints appropriés d'assemblage

En absence d'un profile en long du projet et ayant connaissance de l'aspect général du terrain de plantation nous prévoyons :

02 vidanges de bout de pipe

02 vidanges et 01 ventouse sur conduite 400mm

01 vidange et 01 ventouse sur la conduite 300mm

02 vidanges et 03 ventouses sur la conduite 250mm

Chaque piquage pour vidange comprendra

Une vanne à opercule de diamètre 100 et de pression nominale 16 bars

Un coude dn 100 pn 16 bar et des boulons-écrous pour assemblage.

Les ventouses seront livrées avec les accessoires nécessaires à leur installation.

La boulonnerie et joints appropriés d'assemblage seront évalués

LES VANNES DE SECTIONNEMENT (DEJA INSTALLEES)

Il sera livré pour la gestion de réseau pipe des vannes de sectionnement devant servir à la gestion des interventions sur ce réseau. Les vannes seront livrées avec joint de démontage, joint plat et autres boulonneries. Toutes les accessoires nécessaires à l'installation de la vanne sur le tronçon devront être fournis dans le cadre de ce cahier de charge.

Il est prévu l'installation de vannes de sectionnement sur les conduites de diamètre suivant

Une vanne sur conduite 400 mm (déjà installée)

Une vanne sur conduite 300 mm (déjà installée)

Deux vannes sur conduite 250 mm (déjà installée)

LES COUDES- REDUCTIONS ET TES SUR CONDUITE PIPE

En l'absence d'un profile détaillé de la conduite principale ou pipe nous conseillons l'acquisition d'un minimum d'accessoires de pose de la conduite à savoir

01 coude 90 degré DN 400 PN 16 (déjà installée)

01 coude 90 degré DN 300 PN 16(déjà installée)

02 couds 45 degré DN 300 PN 16(déjà installée)

04 réductions diamètre 250 /160(déjà installée)

NB : RESTE A FAIRE SUR LA CONDUITE PRINCIPALE DU TRANSPORT:

Trois piquages pour alimentaires les 180ha non installés. Les détails complémentaires sur les matériels de la conduite principale seront envoyer aux soumissionner sur le site ASSOACAM au plus tard le 04/07/2018.

ANNEXE I: CADRE DEVIS POUR LES 75 HA

ANNEXE II: CADRE DEVIS POUR LES 55 HA

ANNEXE III: CADRE DEVIS POUR LES 50 HA

ANNEXE IV: CADRE DEVIS POUR MATERIELS DU TRANSPORT

31. Lot n°4 : Vitroplants

BOH PLANTATION LIMITED est entrain de créer une plantation de production de banane. La plantation est divisée en blocs de 55ha, 50ha et 35ha avec une disposition de 1852 plants par hectare. Boh Plantations Limited a une pépinière pour le grossissement de vitro plants de capacité 75 000 vitro plants. Les vitro plants une fois fournis seront nourrir pendant 8 semaines dans la pépinière de Boh Plantation Limited à Mbonjo. Les intrants de grossissement feront l'objet d'une fourniture a part.

Le lot 4 est divisé en sous lots comme suit :

Lot4(a1) Vitroplants (contrat N° BAN/2015/ 368 – 530)

Lot4(a2)Intrants de grossissement de vitro plants en pépinière (contrat N° BAN/2015/ 368 – 530)

Lot4(b1)Vitroplants (contrat N° BAN/2015/ 368 – 529)

Lot4(b2)Intrants de grossissement de vitro plants en pépinière (contrat N° BAN/2015/ 368 – 529)

Lot4(c1)Vitroplants (contrat N°BAN/2016/377 – 774)

Lot4(c2)Intrants de grossissement de vitro plants en pépinière (contrat N°BAN/2016/377 – 774)

1-3 LOCALISATION

Les plantations sont situées en République du Cameroun, Région du Littoral dans le Département de MOUNGO, arrondissement de FIKO, village de MBONJO.

Coordonnées :

Environnement

- Site : MBONJO
- Pays : Cameroun
- Température max : 40°C à l'ombre
- Température mini : 20°C à l'ombre
- Altitude : 100m
- Humidité relative max 90%

Prestation à fournir

Il s'agit de fourniture des:

- 101 860 vitro plants pour 55ha
- 92 600 vitro plants pour 50ha
- 64 820 vitro plants pour 35ha

Specifications techniques de vitroplants

Lot4(a1) Vitroplants (contrat N° BAN/2015/ 368 – 530)
Fourniture de 101 860 vitro plants pour 55ha

- **Variété** : Cavendish Williams
- **hauteur du vitro plant**: 5 – 10cm
- **Aspect phytosanitaire**: tout les vitro plants doivent etre en bon état et deprivés toute types d'infectations.

Chaque livraison doit etre accompagné d'un certificat phytosanitaire.

Lot4(a2)Intrants de grossissement de vitro plants en pépinière (contrat N° BAN/2015/ 368 – 530)
Fourniture des intrants de grossissement de vitro plants en pépinière pour 55ha

Il s'agit de fournir;

- 60m3 de pouzoulan avec les grains de grosseur de l'ordre de 0 – 10mm
- 100m3 de parche du café. La parche doit etre bien décomposée.
- 1 265kg de l'urée
- 1 300kg de DAP
- 379kg de dolomite
- 100kg de sulphate d'ammonium

Lot4(b1)Vitroplants (contrat N° BAN/2015/ 368 – 529)
Fourniture de 92 600 vitro plants pour 50ha

- **Variété** : Cavendish Williams
- **hauteur du vitro plant**: 5 – 10cm
- **Aspect phytosanitaire**: tout les vitro plants doivent etre en bon état et deprivés toute types d'infectations.

Chaque livraison doit etre accompagné d'un certificat phytosanitaire.

Lot4(b2)Intrants de grossissement de vitro plants en pépinière (contrat N° BAN/2015/ 368 – 529)

Il s'agit de fournir;

- 55m3 de pouzoulan avec les grains de grosseur de l'ordre de 0 – 10mm
- 95m3 de parche du café. La parche doit etre bien décomposée.
- 1 150kg de l'urée
- 1 236kg de DAP
- 345kg de dolomite
- 89kg de sulphate d'ammonium

Lot4(c1)Vitroplants (contrat N°BAN/2016/377 – 774)
Fourniture de 64 820 vitro plants pour 35ha

- **Variété** : Cavendish Williams
- **hauteur du vitro plant**: 5 – 10cm
- **Aspect phytosanitaire**: tout les vitro plants doivent etre en bon état et deprivés toute types d'infectations.

Chaque livraison doit etre accompagné d'un certificat phytosanitaire.

Lot4(c2)Intrants de grossissement de vitro plants en pépinière (contrat N°BAN/2016/377 – 774)

Il s'agit de fournir;

- 40m3 de pouzoulan avec les grains de grosseur de l'ordre de 0 – 10mm
- 70m3 de parche du café. La parche doit etre bien décomposée.
- 805kg de l'urée
- 865kg de DAP
- 241kg de dolomite
- 62.5kg de sulphate d'ammonium

REQUEST OF TISSUE CULTURE BANANA PLANTS (In vivo).

MATERIAL SPECIFICATIONS

TYPE OF PLANTS: Premium high quality In vivo plantlets ready for hardening off, nursery bag under shade cloth nets 60% sunlight.

VARIETY: Cavendish Williams

QUANTITY: 259 280 plantlets (Two hundred and fifty-nine thousand, two hundred and eighty seeds)

FREQUENCY OF DELIVERY: each 4 weeks (once a month)

PLANT HEIGHT: 5-10cm

CONSIGNMENT SIZE: between 30000 to 35000 plants

NUMBER OF CONSIGNMENTS: 7 consignments

Number of Green leaves: 3-5 dark green leaves without spots or salinity burns.

Root system: Clean, white, turgid, vigorous and healthy, no dried, no free dangling, no dead roots, Moist and full root plug.

Plant size per box: Plant size per box must be uniform (small = 5.0cm, medium = 6-8cm, Large = 8-10cm.

Off type/Mutants: Percentage frequency should be 2-3% in the nursery and field, supplier will have to pay 100% all damages incidental to mutants.

Phytosanitary Status: Disease free and true to type, virus indexed. A phytosanitary certificate to accompany each consigned delivery of plantlets. No insects or spiders should be found within the packaged plantlets

Productivity: ≥25kg /bunch / plant crop (suitable as desert banana European market)

Packing to delivery Period: 3 days (72 hours)

Replacement of Mutants and dead plants: Supplier must be willing to replace off types and mutants as 5% additional plantlets per delivery or more as the case may be.

Laboratory requirement: Experienced and certified.

Technical Assistance: Supplier must provide technical assistance when required.

Declaration of no GMO: Supplier must declare the plantlets have not been genetically modified.

TABLE OF DELIVERY SCHEDULE AND QUANTITIES PER CONSIGNMENT

CONSIGNMENT	ARRIVAL IN WEEK 2018	QUANTITY OF SEEDS	5% OF LOSSES	TOTAL QUANTITY +5% OF FREE SEEDS	FIELD PLANTING WEEK	AREA TO BE PLANTED	DENSITY / HA
1	37	35000	1750	36750	45	18.9	1852
2	42	35000	1750	36750	50	18.9	1852
3	46	31860	1593	33453	02	17.2	1852
4	51	32600	1630	34230	07	17.6	1852
5	04	30000	1500	31500	12	16.2	1852
6	09	30000	1500	31500	17	16.2	1852
7	14	32410	1620	34030	22	17.5	1852
8	19	32410	1620	34030	24	17.5	1852
37 TO 19		259280	12963	272243	45 TO 24	140	1852

III. Delivery of Plantlets and Planting Schedule

The supplier should respond to the technical specifications stipulated in this tender and should conform in all aspects to the plan, measurement, models, varieties, samples and other details.

No supplier is authorized to present complementary varieties to the present tender.

Lot n°5 : ACQUISITION DE DEUX ELECTROPOMPES D'IRRIGATION 200m3/hr 12bars

(contrat N°BAN/2016/377 – 774)

DISPOSITIONS GENERALES

DEFINITION GENERALE DU PROJET

Le présent CCTP concerne l'ensemble des travaux, prestations et fourniture d'équipements nécessaires à la réalisation d'une station de pompage à Mbonjo.

DISPOSITIONS GENERALES ET OBLIGATIONS

Le présent CCTP a pour but de faire connaître le programme général et le mode de réalisation des travaux projetés. Toutes les dispositions précisées dans ce CCTP devront être respectées, tant en ce qui concerne le choix des matériaux, que les dispositions d'ensemble. Dans tous les cas, l'entrepreneur est tenu de consulter le présent CCTP, et ne pourra prétendre l'avoir ignoré.

LIMITES

Le présent CCTP n'est pas limitatif tant en ce qui concerne la description que pour les quantités qui peuvent y être mentionnées ; elles ne le sont qu'à titre indicatif pour mieux situer les ouvrages.

Le présent CCTP n'indique que la description type des ouvrages à réaliser. L'entrepreneur est donc tenu d'adapter les prestations à la construction en les complétant, si besoin est, afin de prévoir ses dépenses et tout ce qui doit normalement entrer dans le prix de travaux exécutés selon l'ensemble des règles et normes en vigueur.

Aucune plus value en cours de travaux ne pourra être prise en compte, l'offre devra comprendre toutes les sujétions et finitions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages, conformément aux réglementations en vigueur au cours du mois précédant la remise de l'offre, et aux règles de l'Art. L'entrepreneur ne pourra prétendre à aucune majoration de prix forfaitaire, pour raison d'erreurs, de détails insuffisants ou d'omissions aux descriptions du CCTP et cadre de son prix forfaitaire, étant entendu qu'il s'est rendu compte des travaux à effectuer, de leur importance et de leur nature, et qu'il a suppléé, par ses connaissances professionnelles, aux détails qui pourraient être omis sur l'une ou l'autre des pièces du marché.

En cas d'erreur ou d'oubli de la part de l'entrepreneur au cours de l'exécution de ses travaux, celui-ci sera tenu pour responsable de son erreur, ainsi que des modifications et suppléments que cela entraînerait.

PRESTATION

OBJET DE LA PRESTATION

L'opération consiste en la fourniture de matériel pour la réalisation d'une station de pompage.

Tous les matériaux destinés à la réalisation des ouvrages seront fournis par le ou les prestataires retenus pour les différents lots Ils devront assurer la vérification de leur qualité au moment de leur approvisionnement.

Le maître d'œuvre se réserve le droit de refuser la mise en place de matériels ou l'utilisation de matériaux s'il juge leur qualité insuffisante.

Lieu : station de pompage de Mbonjo

Objectif

Boh Plantations Limited est actuellement en phase d'extension de ses plantations de bananes à MBONJO. Cette extension se fera en plusieurs phases. A terme il faudra irriguer 300ha. Dans la première phase il est envisagé d'irriguer 275ha. Pour ce faire, une station de pompage sera créée.

Conditions générales

Environnement

- Site : MBONJO (à 10 km de Souza)
- Pays : Cameroun

- Température max : 40°C à l'ombre
- Température mini : 20°C à l'ombre
- Altitude : 100m
- Humidité relative max 80%

LA RESSOURCE EN EAU

Pour arroser les sujets du présent projet Boh Plantations Limited se propose de prélever l'eau dans le fleuve Mounjo ; un fleuve à débit très important mais avec une variation de niveau très importante au cours de l'année. Cette variation de niveau entre les plus hautes et les basses eaux (appelé marnage) peut atteindre quatre mètres sur une largeur du lit pouvant atteindre cent à cent cinquante mètres par endroit.

Le bassin versant de ce cours d'eau est assez vaste (plusieurs kilomètres carrés) et couvre des zones des marécages et forêt. Les eaux de cette rivière sont donc réputées très chargées en feuilles mortes, branchage et beaucoup de matières organiques dissoutes.

PARTIE POMPAGE IRRIGATION :

Nature de la prestation

Ne font pas partie de la prestation :

- la ligne électrique, les transformateurs et autres équipements de transport de l'énergie électrique,
- les groupes électrogènes,
- le local technique,
- le TGBT,
- les liaisons entre TGBT et armoire de commande électropompe,
- les liaisons entre Armoire commande et électropompe.

Le pompage sera réalisé à partir d'un réservoir situé à une distance estimée au maximum à 10 - 15m de la berge.

Les cotations objet de la présente, portent sur la fourniture de :

Solution de base :

- Une aspiration en diamètre 250 mm,
- 2 électropompes de 200m³/h à 120 de HMT chacune, à vitesse fixe (1500t/mn), avec armoire de commande.
- Les appareillages annexes : manomètres pour sécurité basse et haute pression, manomètres, compteur d'eau etc.

En option il sera proposé un dispositif anti-bélier de protection des installations, sachant que le réseau est exposé aux changements brusques de régime (arrêts brusques de pompes, surpressions dans le réseau de refoulement, déplacements brusques de l'air présent dans les conduites, chutes brutales de pression...).

Les armoires de commande seront installées sur la berge dans un local technique adapté.

Le matériel fourni devra être conforme aux spécifications décrites au paragraphe ci-après.

Spécifications

Electropompes de surface

Les électropompes seront équipées de pompes centrifuges multicellulaires, à axe horizontal; les roues des pompes seront en bronze. Le mode de fonctionnement prévoit le couplage des pompes en parallèle lors des

installations ; le nombre de pompes fonctionnant simultanément est fonction du débit instantané du planning du tour d'eau, par ailleurs variable dans la journée ;

Le moteur électrique sera un moteur triphasé 400VAC, fréquence 50 Hz ; 1500tr/min, type à patte B3 en fonte, équipé de sonde PTC avec un indice de protection adapté.

Les électropompes seront installées sur une dalle équipée des socle(un système de boulonnage qui permet d'éviter les vibrations des pompes) sur un site exposés à la poussière ; ce site est situé à une altitude de 30 m par rapport au niveau de la mer. La température de l'air à l'ombre varie entre 23 et 40°C pendant la période d'irrigation.

Le rendement des pompes au point de fonctionnement souhaité sera d'au moins 75% (Atout : pompe à meilleur rendement)

Les électropompes devront être conforme aux normes CE

Armoire de commande

Les armoires de commande devront permettre le pilotage des électropompes ainsi que leur alimentation. L'alimentation de ces armoires sera fournie par le TGBT (non inclus dans la prestation) en 400VAC 50Hz triphasé, avec un régime de neutre TN-C et une puissance de court-circuit au maximum de 20kA.

Les armoires devront être tropicalisées et devront pouvoir être installées sous abri en extérieur (local type hangar ouvert).

Le démarrage et l'arrêt des électropompes devront être progressifs de manière à éviter les coups de bélier, et seront réalisés par un démarreur progressif
Chaque électropompe aura son propre système de commande de manière à fonctionner indépendamment l'une de l'autre pompe.

Les armoires devront :

- effectuer le démarrage et l'arrêt de l'électropompe par l'action d'un opérateur,
- gérer les sécurités défaut haute pression et basse pression,
- gérer une sécurité par sonde PTC venant du moteur,
- avoir un arrêt urgence,
- avoir la possibilité de raccorder un arrêt urgence externe,
- interdire un redémarrage automatique suite à une coupure de l'alimentation électrique.

Les armoires devront être conforme CE.

ASPIRATION

- Une aspiration en DN 250 mm équipée de crépine auto nettoyante sous eau à pression et/ou air comprimé ;
- La vitesse d'entrée de l'eau dans la crépine sera de 0.2m/s ;
- L'aspiration sera équipée d'un module de pré filtration pour permette de réduire de manière significative le pompage de sable et autres particule solides telles que feuilles mortes, branchage etc. Tout débris de taille supérieure à 0.5mm devrait être retenu.
- Le prélèvement de l'eau se fera sur la tranche d'eau comprise entre un mètre et deux mètres cinquante à partir de la surface libre de la rivière.

- Toute la colonne d'aspiration stable par rapport au courant d'eau doit être protégée contre les chocs dus aux objets dérivants. La colonne d'aspiration sera équipée d'un dispositif d'auto amorçage avec une durée d'amorçage pré déterminée. En aspiration un dispositif de mesure différentielle de pression permettra d'évaluer le colmatage de la grille de filtration et déclencher ainsi son auto nettoyage.

N.B. : la colonne d'aspiration sera montée sur la pompe elle-même montée sur une barge flottante. Le marnage de la rivière de l'ordre de 4m.

Compte tenu de la possibilité de remonté d'un fond marin lors de la marée haute la réalisation d'une colonne d'aspiration dont le réglage de la côte de prise est indépendant du marnage serait d'un atout important pour l'analyse de l'offre.

LA CONDUITE DE REFOULEMENT :

- La conduite de refoulement sera en diamètre 200 mm.
- A la sortie des électropompes la partie refoulement sera équipée de :
 - Une vanne de refoulement,
 - Un clapet anti retour à insérer,
 - Un compteur d'eau,
 - Eventuellement une ventouse pour évacuation d'air.

Et tout autre équipement de protection, d'exploitation du pompage (manomètre etc.) et sujétions sur le raccordement au réseau sachant que l'ensemble sera installé sur une barge flottante subissant les variations de niveau du fleuve.

Documentation

Toutes la documentation devra être fournie en français ou en anglais sous format informatique (PDF, MS World, MS Excel, ou dxf)

A joindre à l'offre

- caractéristiques techniques du fabricant (voir la liste non exhaustive en annexe),
- caractéristiques dimensionnelles accompagnées des dessins des différents des vues,
- courbe caractéristique hydraulique à 1500t/mm de la pompe,
- courbes de rendement et de puissance absorbée,
- manuel d'installation,
- manuel d'utilisation,
- notices techniques des principaux matériels,
- en plus pour l'armoire de commande :
 - descriptif détaillé de fonctionnement (mode de fonctionnement, démarrage, arrêt, sécurités...),
 - équipements (voltmètre, ampèremètre ...),
 - schémas de câblage (première ébauche),
 - encombrement armoire et consigne d'installation.
- Les plans des ouvrages de génie civil à réaliser pour l'installation des pompes et des équipements associés (clapet anti retour pour vidange gravitaire etc.)

Pour l'intégration dans l'étude générale, le prestataire donnera :

- la puissance nécessaire de ses équipements,

- un schéma unifilaire des interconnexions puissance et contrôle entre le TGBT, l'armoire de commande, les électropompes et les éventuels équipements annexes,
- l'encombrement des armoires et les consignes d'installations éventuelles.

A fournir avant réalisation

Les schémas électriques de l'armoire de commande devront impérativement être approuvés par BPL avant fabrication ou installation. L'approbation de BPL ne dégage en rien la responsabilité du prestataire. Devront être fournis :

- l'encombrement des armoires,
- les schémas de câblage et l'implantation du matériel,
- la nomenclature du matériel utilisé (sous format MS Excel de préférence),
- la face avant de l'armoire,
- les notes de calcul des sections de câbles,
- les réglages nécessaires,
- la documentation technique des matériels employés.

A fournir à la livraison

Lors de la livraison du matériel, joindre le manuel d'installation, le manuel d'entretien, catalogues pièces de rechange sous format papier et sous format informatique (PDF, MS World, MS Excel, dxf, ou autre)

A fournir après réalisation (tel que construit)

- les schémas électriques de l'armoire de commande sous format informatique (PDF ou dxf) et sous format papier en 3 exemplaires en A4. (voir détail dans paragraphe « A fournir avant réalisation »),
- les documentations techniques de l'ensemble des matériels utilisés sous format (PDF, MS World, MS Excel, dxf, ou autre) et sous format papier en 3 exemplaires rangés dans un classeur et sous pochettes,
 - notice techniques des différents matériels,
 - manuel d'utilisation,
 - les réglages des instruments,
 - courbe caractéristique hydraulique à 1500t/mm,
 - courbes de rendement et de puissance absorbée.
- les certificats de conformité CE.

Offre et assistance technique

Les offres doivent être détaillées et intégrer l'assistance technique du fournisseur lors des phases :

- d'études,
- d'installations/montage du matériel,
- de la mise en service.

De plus l'offre devra prévoir sur site une formation à l'utilisation du matériel.

Prévoir pour l'assistance et la formations 1 jour pour les pompes et 1 jour pour la partie électrique.

Atouts : Meilleurs délais de livraison, preuve d'expérience dans les livraisons similaires pendant les 3 dernières années, meilleure garantie du matériel, meilleure offre d'assistance technique à l'installation, mise en service des équipements et formation à l'utilisation ; capacité à assurer un Service Après Vente de qualité indispensable et à étayer dans l'offre.

LISTE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU FABRICANT A FAIRE RESSORTIR DANS CHAQUE OFFRE

Pompes

- Débit et HMT au point de fonctionnement ;
- Vitesse de rotation ;
- Puissance absorbée ;
- NPSH Requis ;
- Nombre d'étages ;
- Débits max et mini admissibles (une marge d'au moins 20% entre le point de fonctionnement et les valeurs max et mini est souhaitée ; atout pour meilleure marge) ;
- Pression à débit nul ;
- Courbe caractéristique hydraulique à 1500t/mm ;
- Courbes de rendement et de puissance absorbée ;
- Diamètre de roue ;
- Arbre (acier inoxydable souhaité) ;
- Etanchéité d'arbre (garniture à tresse souhaitée) ;
- Caractéristiques dimensionnelles accompagnées des dessins des différents des vues.

Moteurs électriques

- Fréquence ;
- Tension de service ;
- Puissance nominale ;
- Démarrage ;
- Indice de protection;
- Type de couplage ;
- Type d'accouplement ;

Caractéristiques dimensionnelles accompagnées des dessins des différentes vues

32. Lot n°6: Acquisition d'une ambulance contrat N° BAN/2015/ 367 – 228

1. Item N°	2. Specifications Required	3. Specifications Offered	4. Notes, remarks, ref to documentation	5. Evaluation Committee's notes
1	Number of cylinders: 04			
	Engine type: cylinder in line			
	Valves/Cylinder: 2			
	Valve drive mode: overhead camshaft			
	Fuel: diesel			
	Max power KW/rpm: 68/4000			

1. Item N°	2. Specifications Required	3. Specifications Offered	4. Notes, remarks, ref to documentation	5. Evaluation Committee's notes
	Max torque Nm: 197/2200			
	Displacement (cc): 2986			
	Fuel system: Electronic injection			
	Gearbox: 5 – speed manual			
	Number of doors:4			
	Side doors: sliding			
	Body style: Bus			
	Wheelbase (mm): 2570			
	Ground clearance (mm): 185			
	Turning radius: 5			
	Rear tread (mm): 1400-1500			
	Front tread (mm): 1400-1500			
	Fuel tank capacity (L): 70L – 90L			
	Curb weight (kg): 1795-1880			
	Gross vehicle weight (kg): 3000			
	Front brake: ventilated discs			
	Rear brake: Drum			
	Front suspension: Double triage			
	Rear suspension: leaf			
	Tires dimensions: 195R16C 8PR			
	Rear and side steps			
	Windscreen: laminated and tinted			
	Radio: AM/FM/CD			
	Connections: USB			
	Speakers: 2			
	Air conditioning: Front/rear			

1. Item N°	2. Specifications Required	3. Specifications Offered	4. Notes, remarks, ref to documentation	5. Evaluation Committee's notes
	Cup holder: Front			
	Driver seat: Reach adjustable			
	Central door locking (automatic)			
	Number of seats: 15			
	Sun visor			
	Ceiling light : front and back			
	Power steering			
	Door unlock alert			
	High mounted stop lamp			
	ABS			
	Rough road package			
	Airbags: Driver and passenger			
	Front seatbelts: 2X3 points + 1x2 points			
	2 nd row seatbelts: 2 points X 12			
	Headrests: 3 seperated			

Lot n°7(a):Acquisition de 02 groupes électrogènes de 120 kva (contrat N°BAN/2016/377 – 774)
Nature de la prestation

Fournir deux groupes de 120kva

Specifications techniques :

Puissance nominale (mode continu)	120 KVA
Temperature ambiante	25 °C
Tension	400/230 V
Phase	3
Facteur de puissance nominale	0,80 COSΦ
Courant nominale (mode continu)	173 A
TR/M	1500rpm

Le groupe doit être insonorisés et équipés d'un disjoncteur différentiel 300mA.

Les soumissionnaires devront prévoir **en option** un moyen pour compter l'énergie en kWh produit par le groupe électrogène.

Le groupe électrogène doit respecter les spécifications décrites dans le paragraphe « Spécification techniques ci-dessus ». Ils devront être livrés avec leur manuel d'installation, d'utilisation, d'entretien ainsi que le catalogue de pièces détachées et une liste des prix des consommables.

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre, la note de calcul sur la détermination de puissance du groupe proposé (intégrant le cos phi, coeff. Sécurité ...) ainsi que l'estimation des coûts annuels d'entretien des groupes proposés sur les 5 premières années d'utilisation

Les soumissionnaires devront faire ressortir dans leur offre les caractéristiques techniques ainsi que les informations ci-après : délai de livraison, garantie, service après vente.

Spécifications

Les groupes électrogènes devront être conformes aux normes en vigueur.

Ils devront être insonorisés, être équipés d'un disjoncteur différentiel 300mA et en option être pourvus d'un moyen pour compter l'énergie en kWh.

Ils devront être fait pour fonctionner dans un milieu tropical tel que définit dans le paragraphe « Conditions générales », et devront être adapté au gasoil fournit en local.

Si les groupes ne sont pas adaptés au gasoil local, les soumissionnaires devront faire des propositions chiffrées, à inclure dans l'offre, sur les moyens d'adaptation.

Les groupes électrogènes devront fournir une tension de 400V 50Hz en triphasé en régime de neutre TT.

Une note de calcul sur le dimensionnement des groupes et accessoires devra être joint à l'offre.

Documentation

Toute la documentation devra être fournie en français ou en anglais sous format informatique (pdf, MS World, MS Excel, ou dxf)

A joindre à l'offre

- Caractéristiques techniques des groupes électrogènes (voir paragraph ci-dessus)
- Note de calcul de dimensionnement des groupes électrogènes
- Estimation des coûts annuels d'entretien des groupes électrogènes proposés sur les 5 premières années d'utilisation
- Notices techniques des principaux matériels

A fournir à la livraison

- Lors de la livraison du matériel joindre les manuels d'installations, les manuels d'utilisations, les manuels d'entretien, les schémas électriques, les catalogues pièces de rechange, la liste des prix des consommables sous format papier (en 3 exemplaires) et sous format informatique (pdf, MS World, MS Excel, dxf, ou autre)

Offre

L'offre doit être détaillée et devra aussi prévoir, sur site, une assistance à la mise en service.

Les soumissionnaires devront faire ressortir les informations ci-après : Délai de livraison, garantie, service après vente, expérience dans les fournitures similaires.

Atouts :

Meilleurs délais de livraison, preuve d'expérience de moins de 3 ans dans la fourniture ou prestations de matériel ou d'installations d'importance comparable, réseau SAV, meilleure garantie du matériel.

LISTE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU FABRICANT A FAIRE RESSORTIR DANS CHAQUE OFFRE DE GROUPE ELCTROGENE

Groupe

- Origine
- Marque
- Type (standby, ou prime, ou continu)
- Insonorisation
- Couplage
- Tableau de contrôle
- Tableau de raccordement des puissances
- Présence d'un compteur d'énergie

Alternateur

- Marque
- Type
- Puissance en continu (kVA)
- Tension
- Fréquence
- Présence disjoncteur de puissance avec protection différentielle 300mA
- Régime de neutre

Moteur

- Marque
- Type
- Energie
- Injection (mécanique souhaitée)
- Vitesse de rotation
- Type de régulation de vitesse
- Refroidissement
- Démarrage
- Déflexeur au niveau échappement
- Capacité huile en litre
- Capacité du circuit de refroidissement en litre
- Consommation gasoil à 25% charge
- Consommation gasoil à 50% charge
- Consommation gasoil à 75% charge
- Consommation gasoil à 100% charge

Lot n°7(b) Acquisition d'un groupe électrogène de 400Kva (contrat N°BAN/2016/377 – 774)
Nature de la prestation

Fournir les matériels suivants pour une station topographique.

Specifications techniques :

Puissance nominale (mode continu)	400 KVA
Temperature ambiante	25 °C
Tension	400/230 V
Phase	3
Facteur de puissance nominale	0,80 COSΦ
Courant nominale (mode continu)	577 A
TR/M	1500rpm

Le groupe doit être insonorisés et équipés d'un disjoncteur différentiel 400mA.

Les soumissionnaires devront prévoir **en option** un moyen pour compter l'énergie en kWh produit par le groupe électrogène.

Le groupe électrogène doit respecter les spécifications décrites dans le paragraphe « Spécification techniques ci-dessus ». Ils devront être livrés avec leur manuel d'installation, d'utilisation, d'entretien ainsi que le catalogue de pièces détachées et une liste des prix des consommables.

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre, la note de calcul sur la détermination de puissance du groupe proposé (intégrant le cos phi, coeff. Sécurité ...) ainsi que l'estimation des coûts annuels d'entretien des groupes proposés sur les 5 premières années d'utilisation

Les soumissionnaires devront faire ressortir dans leur offre les caractéristiques techniques ainsi que les informations ci-après : délai de livraison, garantie, service après vente.

Spécifications

Les groupes électrogènes devront être conformes aux normes en vigueur.

Ils devront être insonorisés, être équipés d'un disjoncteur différentiel 400mA et en option être pourvus d'un moyen pour compter l'énergie en kWh.

Ils devront être fait pour fonctionner dans un milieu tropical tel que définit dans le paragraphe « Conditions générales », et devront être adapté au gasoil fournit en local.

Si les groupes ne sont pas adaptés au gasoil local, les soumissionnaires devront faire des propositions chiffrées, à inclure dans l'offre, sur les moyens d'adaptation.

Les groupes électrogènes devront fournir une tension de 400V 50Hz en triphasé en régime de neutre TT.

Une note de calcul sur le dimensionnement des groupes et accessoires devra être joint à l'offre.

Documentation

Toute la documentation devra être fournie en français ou en anglais sous format informatique (pdf, MS World, MS Excel, ou dxf)

A joindre à l'offre

- Caractéristiques techniques des groupes électrogènes (voir paragraphe ci-dessus)
- Note de calcul de dimensionnement des groupes électrogènes
- Estimation des coûts annuels d'entretien des groupes électrogènes proposés sur les 5 premières années d'utilisation

- Notices techniques des principaux matériels

A fournir à la livraison

- Lors de la livraison du matériel joindre les manuels d'installations, les manuels d'utilisations, les manuels d'entretien, les schémas électriques, les catalogues pièces de rechange, la liste des prix des consommables sous format papier (en 3 exemplaires) et sous format informatique (pdf, MS World, MS Excel, dxf, ou autre)

Offre

L'offre doit être détaillée et devra aussi prévoir, sur site, une assistance à la mise en service.

Les soumissionnaires devront faire ressortir les informations ci-après : Délai de livraison, garantie, service après vente, expérience dans les fournitures similaires.

Atouts :

Meilleurs délais de livraison, preuve d'expérience de moins de 3 ans dans la fourniture ou prestations de matériel ou d'installations d'importance comparable, réseau SAV, meilleure garantie du matériel.

LISTE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU FABRICANT A FAIRE RESSORTIR DANS CHAQUE OFFRE DE GROUPE ELCTROGENE

Groupe

- Origine
- Marque
- Type (standby, ou prime, ou continu)
- Insonorisation
- Couplage
- Tableau de contrôle
- Tableau de raccordement des puissances
- Présence d'un compteur d'énergie

Alternateur

- Marque
- Type
- Puissance en continu (kVA)
- Tension
- Fréquence
- Présence disjoncteur de puissance avec protection différentielle 300mA
- Régime de neutre

Moteur

- Marque
- Type
- Energie
- Injection (mécanique souhaitée)
- Vitesse de rotation
- Type de régulation de vitesse
- Refroidissement
- Démarrage
- Déflexeur au niveau échappement
- Capacité huile en litre
- Capacité du circuit de refroidissement en litre
- Consommation gasoil à 25% charge

- Consommation gasoil à 50% charge
- Consommation gasoil à 75% charge
- Consommation gasoil à 100% charge

Lot n°(7c)Groupe electrogene de 60 kva (contrat N°BAN/2016/377-766)
Nature de la prestation

Fournir les matériels suivants pour une station topographique.

Specifications techniques :

Puissance nominale (mode continu)	60 KVA
Temperature ambiante	25 °C
Tension	400/230 V
Phase	3
Facteur de puissance nominale	0,80 COSΦ
Courant nominale (mode continu)	87 A
TR/M	1500rpm

Le groupe doit être insonorisés et équipés d'un disjoncteur différentiel 300mA.

Les soumissionnaires devront prévoir **en option** un moyen pour compter l'énergie en kWh produit par le groupe électrogène.

Le groupe électrogène doit respecter les spécifications décrites dans le paragraphe « Spécification techniques ci-dessus ». Ils devront être livrés avec leur manuel d'installation, d'utilisation, d'entretien ainsi que le catalogue de pièces détachées et une liste des prix des consommables.

Chaque soumissionnaire devra joindre à son offre, la note de calcul sur la détermination de puissance du groupe proposé (intégrant le cos phi, coeff. Sécurité ...) ainsi que l'estimation des coûts annuels d'entretien des groupes proposés sur les 5 premières années d'utilisation

Les soumissionnaires devront faire ressortir dans leur offre les caractéristiques techniques ainsi que les informations ci-après : délai de livraison, garantie, service après vente.

Spécifications

Les groupes électrogènes devront être conformes aux normes en vigueur.

Ils devront être insonorisés, être équipés d'un disjoncteur différentiel 300mA et en option être pourvus d'un moyen pour compter l'énergie en kWh.

Ils devront être fait pour fonctionner dans un milieu tropical tel que définit dans le paragraphe « Conditions générales », et devront être adapté au gasoil fournit en local.

Si les groupes ne sont pas adaptés au gasoil local, les soumissionnaires devront faire des propositions chiffrées, à inclure dans l'offre, sur les moyens d'adaptation.

Les groupes électrogènes devront fournir une tension de 400V 50Hz en triphasé en régime de neutre TT.

Une note de calcul sur le dimensionnement des groupes et accessoires devra être joint à l'offre.

Documentation

Toute la documentation devra être fournie en français ou en anglais sous format informatique (pdf, MS World, MS Excel, ou dxf)

A joindre à l'offre

- Caractéristiques techniques des groupes électrogènes (voir paragraphe ci-dessus)
- Note de calcul de dimensionnement des groupes électrogènes
- Estimation des coûts annuels d'entretien des groupes électrogènes proposés sur les 5 premières années d'utilisation
- Notices techniques des principaux matériels

A fournir à la livraison

- Lors de la livraison du matériel joindre les manuels d'installations, les manuels d'utilisations, les manuels d'entretien, les schémas électriques, les catalogues pièces de rechange, la liste des prix des consommables sous format papier (en 3 exemplaires) et sous format informatique (pdf, MS World, MS Excel, dxf, ou autre)

Offre

L'offre doit être détaillée et devra aussi prévoir, sur site, une assistance à la mise en service.

Les soumissionnaires devront faire ressortir les informations ci-après : Délai de livraison, garantie, service après vente, expérience dans les fournitures similaires.

Atouts :

Meilleurs délais de livraison, preuve d'expérience de moins de 3 ans dans la fourniture ou prestations de matériel ou d'installations d'importance comparable, réseau SAV, meilleure garantie du matériel.

LISTE DES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU FABRICANT A FAIRE RESSORTIR DANS CHAQUE OFFRE DE GROUPE ELCTROGENE

Groupe

- Origine
- Marque
- Type (standby, ou prime, ou continu)
- Insonorisation
- Couplage
- Tableau de contrôle
- Tableau de raccordement des puissances
- Présence d'un compteur d'énergie

Alternateur

- Marque
- Type
- Puissance en continu (kVA)
- Tension
- Fréquence
- Présence disjoncteur de puissance avec protection différentielle 300mA
- Régime de neutre

Moteur

- Marque
- Type
- Energie
- Injection (mécanique souhaitée)
- Vitesse de rotation
- Type de régulation de vitesse
- Refroidissement
- Démarrage
- Déflexeur au niveau échappement
- Capacité huile en litre
- Capacité du circuit de refroidissement en litre
- Consommation gasoil à 25% charge
- Consommation gasoil à 50% charge

- Consommation gasoil à 75% charge
 - Consommation gasoil à 100% charge
- **Lot 8 : Acquisition d'équipements pour une station d'emballage (contrat n°BAN/2016/377-766)**
 - **CAHIER DE CHARGE EQUIPMENTS INTERIEURS DE LA STATION D'EMBALLAGE**

Boh Plantations limited envisage une deuxième station d'emballage dans la nouvelle plantation de Mbonjo. La prestation consiste à fournir les différents matériels pour le système de convoyage, pesage, emballage et chargement pour une plantation de 200ha de superficie. Il s'agit de:

- **Fourniture du matériel de convoyage pour la station d'emballage**

La prestation consiste en la fourniture de différents types de matériel de convoyage. Dans les paragraphes suivants, il est précisé la nature et les caractéristiques techniques de chaque convoyeur. Le plan joint précise les différentes zones.

Toutes les longueurs sont à estimer sur plan et à valider lors de la visite de la station.

Lorsque les convoyeurs, quel que soit leur fonction, seront superposés, il est impératif de prévoir un réglage indépendant de la hauteur des deux convoyeurs.

Les systèmes de fixations au sol des différents équipements devront être solidaires de leur châssis.

Tous les pieds posséderont une plage de réglage (100 à 200 mm). Les systèmes de fixations au sol des différents équipements devront être solidaires de leur châssis.

Les châssis des différents types de convoyeurs auront une épaisseur minimale de 2 mm.

La prestation consiste en la fourniture de différents types de matériel de convoyage. Dans les paragraphes suivants, il est précisé la nature et les caractéristiques techniques de chaque convoyeur. Le plan joint précise les différentes zones.

Toutes les longueurs sont à estimer sur plan et à valider lors de la visite de la station.

Lorsque les convoyeurs, quel que soit leur fonction, seront superposés, il est impératif de prévoir un réglage indépendant de la hauteur des deux convoyeurs.

Les systèmes de fixations au sol des différents équipements devront être solidaires de leur châssis.

Tous les pieds posséderont une plage de réglage (100 à 200 mm). Les systèmes de fixations au sol des différents équipements devront être solidaires de leur châssis.

Les châssis des différents types de convoyeurs auront une épaisseur minimale de 2 mm.

ZONE 1 : DEHANDLING TANK

Tapis déchets (quantité 1)

Ce tapis à bande motorisé est destiné à l'évacuation des déchets. Il sera positionné environ 70 à 80 cm au-dessus du bac de départage et fonctionnera donc en milieu humide. La largeur sera de 400 mm. L'ossature sera réalisée en acier inoxydable et les pieds et les guides seront fournis. Le dernier tronçon sera incliné vers le haut (hauteur environ 2,5 à 3 mètres) de manière à amener la banane directement dans la benne à déchets.

ZONE 2 : DELATEX TANK

Tapis banane 2e catégorie (quantité 1)

Ce tapis à bande motorisé est destiné à la circulation des doigts de bananes 2e catégorie. Il sera positionné au dessus des bacs de triage et fonctionnera donc en milieu humide. La largeur sera de 400 mm. L'ossature sera réalisée en acier inoxydable et les pieds et les guides seront fournis. Le dernier tronçon sera incliné de manière à amener la banane directement dans le bac.

ZONE 3 : CONVEYORS

Convoyeurs pour classification, traitement et emballage 1ere catégorie

Ces convoyeurs sont destinés à la circulation de plateau de 650mm X 950mm transportant les mains de bananes. Ils seront de type à rouleaux libres et équipés de rouleaux en PVC Ø 50 d'une longueur de 600 mm avec axe inox Ø 10 et roulements de manutention bille inox. Le pas des rouleaux sera de 75 mm. L'ossature sera réalisée en acier inoxydable. Les pieds et les guides seront fournis. L'ensemble disposera d'un dispositif de récupération des égouttures positionné sous les rouleaux.

2 virages sont à prévoir ainsi que l'espace pour deux chambres de traitement.

Prévoir également quatre tables support balance : destinée à supporter le plateau (53 cm x 39 cm) de la balance de pré-pesée, cette table sera réalisée ainsi que son ossature en acier inoxydable. D'une hauteur inférieure de 10 cm à celle des convoyeurs, elle possédera des pieds réglables.

Convoyeur pour BHS

Ce convoyeur est destiné à la circulation des caisses de bananes hors standard.

Tables d'emballages (quantité 20)

Ces tables sont destinées au positionnement du carton. D'une dimension de 650x400, elles seront réalisées ainsi que son ossature en acier inoxydable. Elles seront fixées au convoyeur d'emballage. Les pieds seront fournis.

Convoyeur pour retour plateau vide

Ce convoyeur est destiné à la circulation de retour des plateaux de 650mm X 950mm vides. Il sera de type à rouleaux libres et équipés de rouleaux en PVC Ø 50 d'une longueur de 600 mm avec axe inox Ø 10 et roulements de manutention bille inox. Le pas des rouleaux sera de 150 mm. L'ossature sera réalisée en acier inoxydable. Les pieds et guides seront fournis.

ZONE 4 : PACKERS

Tapis à bande pour cartons pleins (quantité 1)

Ce tapis à bande motorisé est destiné à la circulation de cartons de bananes d'un poids de 18,6 Kg et de dimension de 500x400. La largeur sera de 400 mm. L'ossature sera réalisée en acier inoxydable. Les pieds et les guides seront fournis.

Convoyeur à rouleaux pour cartons pleins (quantité 2)

Ce convoyeur est destiné à la circulation des cartons de bananes. Ils seront de type à rouleaux libres et équipés de rouleaux en PVC Ø 50 d'une longueur de 400 mm avec axe inox Ø 10 et roulements de manutention bille inox. Le pas des rouleaux sera de 75 mm. L'ossature sera réalisée en acier inoxydable. Les pieds et les guides seront fournis.

1 virage est à prévoir.

Prévoir deux tables support balance : destinée à supporter le plateau (53 cm x 39 cm) de la balance, cette table sera réalisée ainsi que son ossature en acier inoxydable. D'une hauteur inférieure de 10 cm à celle des convoyeurs, elle possédera des pieds réglables.

Convoyeur descente cartons vides (quantité 1)

Ce convoyeur est destiné à l'alimentation des chaînes d'emballage en cartons vides depuis la mezzanine. Il assure la circulation dans la largeur de cartons de 500x400 vides. Il peut être de type à galets plastiques ou de toutes autres sujétions. L'ossature sera réalisée en acier inoxydable. Les pieds et les guides seront fournis. 1 virage est à prévoir.

Voir le plan en annexe

- **Fourniture de quatre balances électroniques**

Acquisition de balances électroniques pour le pesage des cartons de bananes en stations d'emballage

Quantité : 4 balances plateaux 0-60kg

Caractéristiques techniques :

- Taille plateau : 550mm*420mm
- Plateau en acier inoxydable de type 304
- Châssis en acier ordinaire
- IP peson : IP67
- Peson en aluminium
- Indicateur électronique en ABS avec écran LCD rétro éclairé avec fort contraste
- Fonctionnement sur secteur ou sur batterie
- Autonomie sur atterrie 100heures
- Résolution maximum 1 :1600-7500d
- Résolution maximum approuvée 1 :3000e
- Température maximum d'utilisation 40°C
- Humidité relative d'utilisation à 31°C : 80%
- Présence d'un indicateur d'alerte permettant de visualiser par un système de lumière colorée si le bon poids est atteint ou non.

La livraison du matériel comprend :

- Le montage
- Le réglage et l'étalonnage
- La mise en service

A indiquer dans l'offre :

- Origine du matériel
- Délais de livraison
- Garantie du matériel
- Acceptation des conditions de règlement

- **Fourniture de petits équipements pour la station d'emballage**

48 couteaux de dépaillage

2 calibres automatiques

200 couteaux de triage

100 calibres

100 plateaux de classification

Amortisseurs pour plateaux

20 petits radiers d'emballage

20 grands radiers d'emballage

3 tendeurs

3 pinces

2 devidoirs
4 dateurs à 9 chiffres

- **Fourniture d'une table de chargement**

Le soumissionnaire doit chiffrer la fourniture d'une table de chargement métallique conformément au schéma ci-dessous

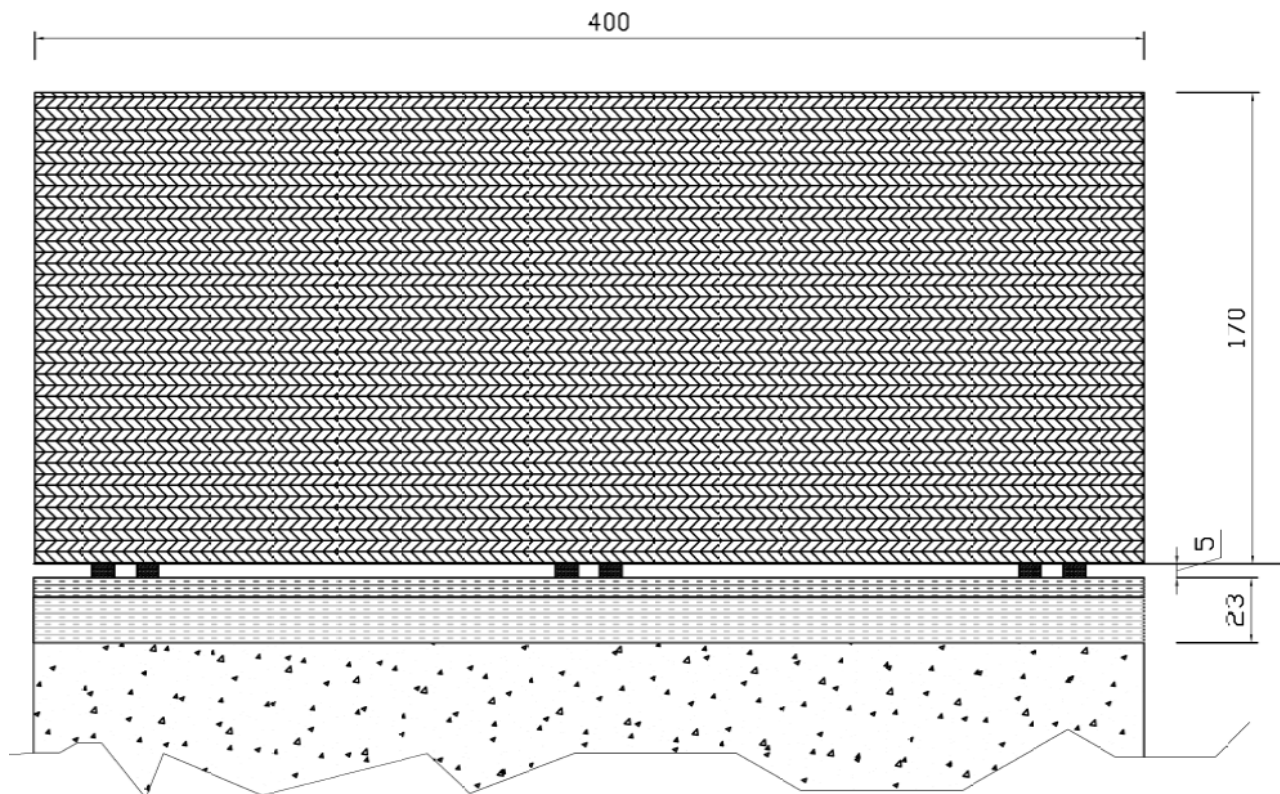


Table de chargement

A indiquer obligatoirement dans l'offre :

- Délais de livraison
- Accord avec les conditions de règlement.

- **Fourniture de deux transpalettes**

Le soumissionnaire doit chiffrer la fourniture de deux transpalettes selon les caractéristiques techniques ci-dessous :

Transpalette Manuelle et électrique	Capacité		2000-2500 Kgs
	Fourches fixes	Longueur utile	1130 mm
		Largeur extérieure	540mm
		Distance entre les fourches	220 mm
		Hauteur de Levage Min	85mm
	Hauteur de Levage Max	200 mm	

A indiquer obligatoirement dans l'offre :

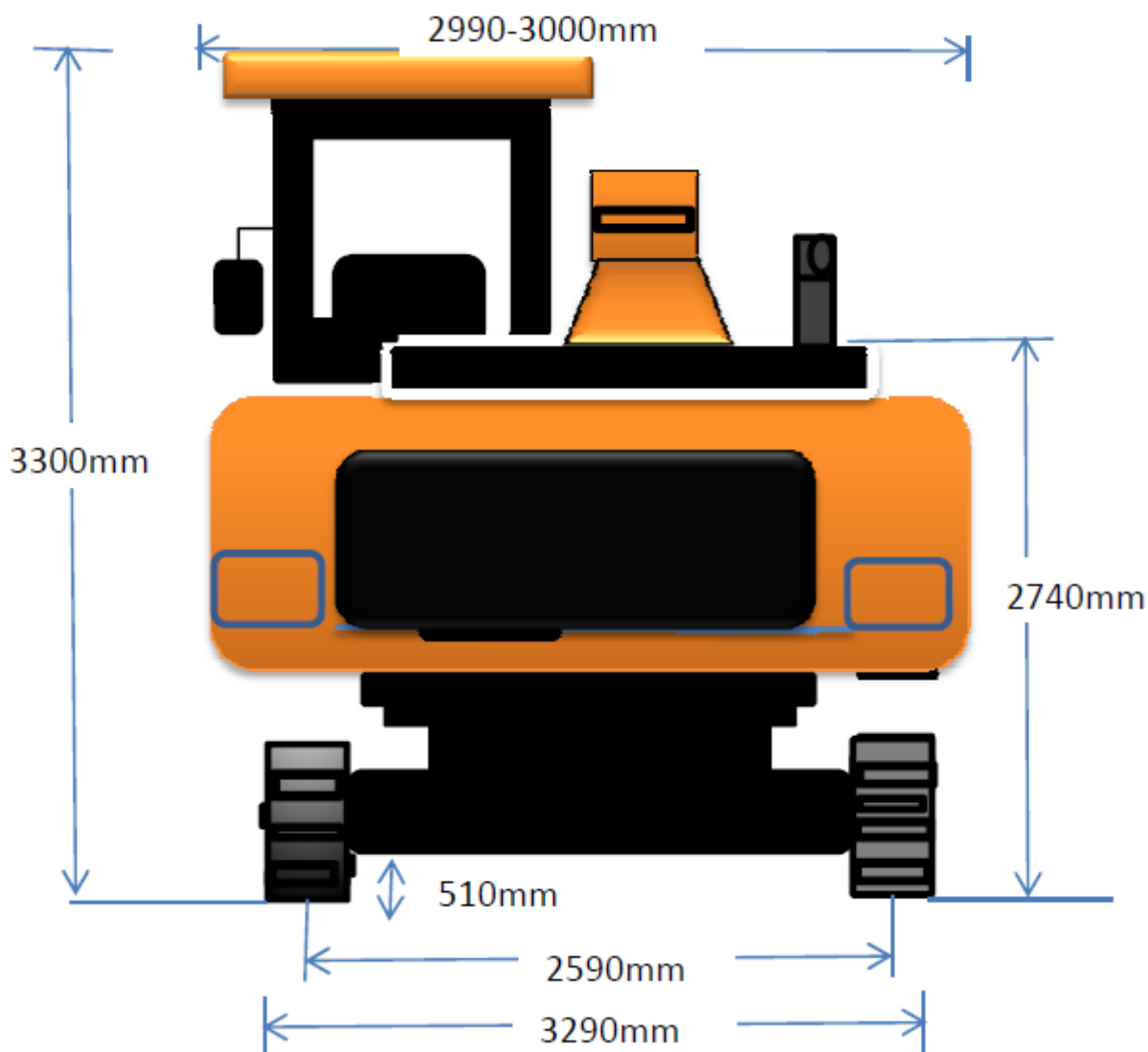
- Délais de livraison
- Accord avec les conditions de règlement.

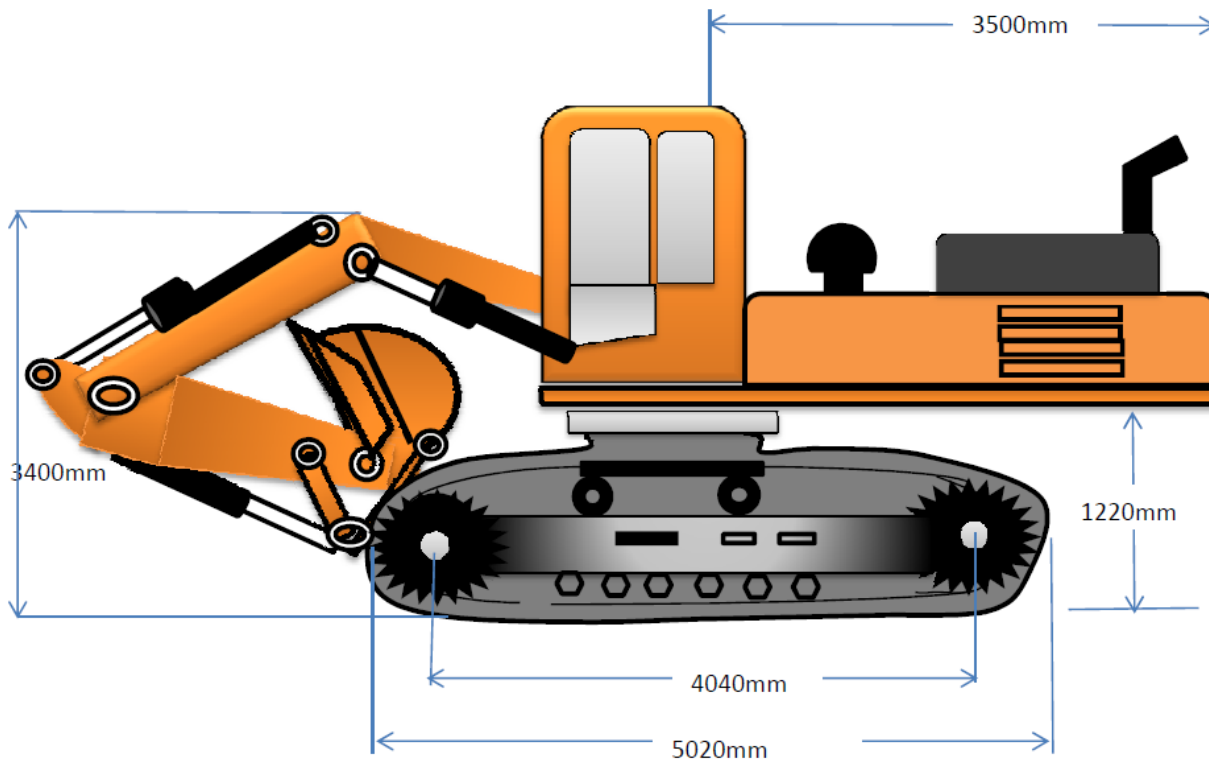
**33. Lot n°9: Acquisition d'une pelle mécanique
Fourniture d'une pelle excavatrice d'occasion**

contrat N° BAN/2015/ 368 – 530

Caractéristiques de la pelle			
		Unite	Quantité
Nombre		Pelle hydraulique	1
Charge utile		Tonne	30
Puissance du moteur		KW	120 - 150
Type de moteur		Diesel	
Vitesse de translation		km/hr	5
Porté max		mm	11830
Profondeur de fouille max		mm	8090
Largeur de godet		mm	1500
Cabine	Place assise	U	1
	hauteur	mm	3280
	Largeur extérieur (max)	mm	3000
Autres dimensions	voir schema en annexe		
Age max de la pelle		ans	10

DIMENSIONS EXTERIEURES DE LA PELLE HYDRAULIQUE





A indiquer obligatoirement dans l'offre :

- Origine du matériel
- Délais de livraison
- Garantie du matériel
- Acceptation des conditions de règlement
- Capacité à assurer le SAV

C. MODELES DE DOCUMENTS

1. Formulaire de soumission pour un marché de fournitures

Un formulaire de soumission signé doit être fourni pour chaque lot accompagné par des copies, dont le nombre est spécifié dans les Instructions aux soumissionnaires. Le formulaire de soumission comportera une déclaration signée par chaque entité juridique à l'origine de ladite offre, sur la base du modèle annexé au présent formulaire. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la soumission ne sera pas pris en considération. Les offres soumises par un consortium (soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses partenaires. Les documents joints au formulaire de soumission de l'offre (ex: déclarations, preuves etc.) peuvent être soumis en version originale ou en copie. Si des copies ont été soumises, les originaux devront être envoyés au pouvoir adjudicateur à la demande de celui-ci. Pour des motifs économiques et écologiques, nous vous invitons à soumettre vos dossiers sur support papier (pas de chemise ou intercalaire en plastique). Nous vous suggérons également d'imprimer, autant que possible, vos dossiers recto verso.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question.

FORMULAIRE DE SOUMISSION POUR UN MARCHE DE FOURNITURES

Référence de publication : **MAB/BPL/TR1/FOUR/TRANSV/2015**

Intitulé du marché : **ACQUISITION DE FOURNITURES DIVERSES**

<Lieu et date>

A l'attention du pouvoir adjudicateur :

BOH PLANTATIONS LIMITED MISSAKA (BPL)
BP 1130 YAOUNDE
Cameroun

1.1. OFFRE SOUMISE PAR

	Nom(s) du soumissionnaire	Nationalité ⁽¹⁾
Chef de file ⁽²⁾		
Membre		
Etc.		

1.2. INTERLOCUTEUR (pour la présente offre)

Nom	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Courrier électronique	

1.3. CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE ⁽³⁾

Merci de bien vouloir compléter le tableau « Données financières » suivant ⁽⁴⁾ à partir de vos comptes annuels et de vos projections les plus récentes. Si vos comptes annuels ne sont pas encore disponibles pour l'exercice en cours ou pour le dernier exercice, indiquez vos estimations les plus récentes en italique.

Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres doivent être établis sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre. Si la base d'établissement des chiffres a changé pour une année, cela doit faire l'objet d'une note explicative au bas du tableau. Merci de bien vouloir également indiquer la devise utilisée.

Toute clarification ou explication qui serait jugée nécessaire peut également être fournie.

Données financières	2 ans avant exercice	Avant-dernier exercice	Dernier exercice ⁽⁵⁾	Moyenne ⁽⁶⁾	Exercice en cours
Chiffre d'affaires annuel ⁽⁷⁾ à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽⁸⁾ en début d'exercice					
Flux net de trésorerie lié / consacré aux activités productives, aux opérations d'investissement et de financement ⁽⁹⁾ à l'exclusion des futurs marchés					
Flux net de trésorerie lié / consacré aux futurs marchés à l'exclusion du présent marché					
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽⁸⁾ en fin d'exercice					

(somme des trois lignes précédentes)					
--------------------------------------	--	--	--	--	--

1.4. EFFECTIFS

Prière d'indiquer les renseignements suivants pour les deux exercices précédents et pour l'exercice en cours ⁽¹⁰⁾.

Effectif moyen	Avant-dernier exercice		Dernier exercice ⁽⁵⁾		Exercice en cours	
	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché ⁽¹¹⁾	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché ⁽¹¹⁾	Total général	Total pour les domaines en rapport avec le marché ⁽¹¹⁾
Personnel permanent ⁽¹²⁾						
Autre personnel ⁽¹³⁾						
Total						
Personnel permanent en % de l'effectif total						

1.5. DOMAINES DE SPECIALISATION

Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour indiquer les **domaines de spécialisation pertinents en rapport avec le présent marché** de chaque entité juridique soumettant la présente offre, en inscrivant ces domaines en tête de chaque ligne et le nom de l'entité juridique en tête de chaque colonne. Cochez alors la/les case(s) correspondant au(x) domaine(s) de spécialisation dans le(s)quel(s) chaque entité juridique possède une expérience significative. [10 domaines au maximum]

	Chef de file	Membre 2	Membre 3	Etc.
Spécialisation pertinente 1				
Spécialisation pertinente 2				
Etc. ⁽¹⁴⁾				

1.6. EXPERIENCE

Veuillez compléter le tableau ci-dessous pour résumer les principaux projets pertinents en rapport avec le marché qui ont été menés à bien au cours des 3 dernières années ⁽¹⁵⁾ par l'entité ou les entités juridique(s) soumettant ladite offre.

	Référence 1	Référence 2	Référence 3	Référence 4
Intitulé du projet				
Nom de l'entité juridique				
Pays				
Montant total du projet ⁽¹⁶⁾				
Part obtenue par l'entité juridique (en %)				
Quantité de personnel fournie				
Nom du client				
Source du financement				
Dates (début/fin)				

Nom des membres éventuels du consortium				
Description détaillée du projet				
Nature de services fournis				

1.7. DÉCLARATION DU SOUMISSIONNAIRE

Chaque entité juridique identifiée au point 1.1 de ce formulaire, y compris chaque membre du groupement de soumissionnaires en cas de consortium, doit soumettre une déclaration signée utilisant le format ci-dessous. La déclaration peut être fournie en version originale ou en copie. Si la déclaration est fournie en copie, l'original devra être envoyé au pouvoir adjudicateur à la demande de celui-ci.

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous déclarons par la présente que :

- 1 Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu du dossier d'appel d'offres n° <.....> du <date>. Nous acceptons sans réserve ni restriction et intégralement ses dispositions.
- 2 Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier et selon les conditions et délais indiqués, sans réserve ni restriction les livraisons suivantes :
Lot No 1 : [*description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits*]
Lot No 2 : [*description des fournitures avec indication des quantités et de l'origine des produits*]
Etc.
- 3 Le prix de notre offre **à l'exclusion** des pièces de rechanges et des consommables, le cas échéant est de [*à l'exclusion des remises décrites au point 4*] :
Lot no 1: [.....]
Lot no 2: [.....]
Etc.: [.....]
- 4 Nous accordons une remise de [%], ou de [.....] [*dans le cas où le lot n°et le lot n°..... nous serait attribué*].
- 5 Cette offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.
- 6 Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution ou à accepter une retenue de 10% à la réception provisoire.
- 7 Notre société / compagnie [*et nos sous-traitants*] a / ont la nationalité suivante :
<.....>
- 8 Nous soumettons cette offre en notre nom [**comme membre du consortium** mené par < nom du soumissionnaire principal / nous-mêmes >] *. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même contrat. [Nous confirmons en tant que partenaire du consortium que tous les partenaires sont juridiquement responsables, conjointement et solidairement, pour l'exécution du contrat, que le titulaire principal est autorisé à lier et à recevoir des instructions au nom et pour le compte de chacun des membres, que l'exécution du contrat, y compris les paiements, relève de la responsabilité du partenaire principal et que tous les partenaires de la Joint Venture/du Consortium sont liés pour toute la durée d'exécution du contrat].
- 9 Nous ne relevons d'aucune des situations nous interdisant de participer à l'attribution du contrat, qui figurent au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE. Dans l'éventualité où notre offre serait retenue, nous nous engageons à fournir les preuves usuelles aux termes de la législation du pays dans lequel nous sommes établis, attestant que nous ne nous trouvons dans aucune de ces situations d'exclusion. La date figurant sur la preuve ou sur les documents fournis ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre et, de surcroît, nous fournirons une déclaration que notre situation n'a pas changée durant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la preuve en question.

En cas de demande, nous nous chargerons également de fournir la preuve de la situation économique et financière ainsi que de la capacité technique et professionnelle conformément aux critères de sélection fixés pour cet appel d'offres. Les preuves documentaires demandées sont mentionnées au point 2.4.11.4 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE.

Nous sommes également conscients du fait que si nous ne fournissons pas la preuve dans un délai de 15 jours calendrier suivant la réception de la notification de l'attribution du marché ou si l'information fournie s'avère fautive, l'attribution pourra être considérée comme nulle et non avenue.

- 10 Nous nous engageons à respecter les clauses déontologiques figurant à l'article 25 des instructions aux soumissionnaires et, en particulier, nous n'avons aucun conflit d'intérêt ni lien spécifique équivalent à ce sujet avec d'autres soumissionnaires ou d'autres participants à la procédure lors de notre soumission.
- 11 Nous informerons immédiatement le pouvoir adjudicateur de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de la mise en œuvre des tâches. Nous reconnaissons et nous acceptons aussi que toute information inexacte ou incomplète puisse entraîner notre exclusion de cet appel d'offres et de tout autre contrat financé par l'UE/le FED.
- 12 Nous prenons note du fait que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de poursuivre cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du contrat. Il n'encourt aucune responsabilité vis-à-vis de nous en procédant ainsi.
- 13 Nous reconnaissons pleinement et acceptons que nous puissions être exclus des procédures d'appel d'offres et de l'attribution du marché conformément au point 2.3.4 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE, pour une période maximale de 5 ans suivant la date du constat du manquement et jusqu'au 10 ans en cas de récurrence dans les 5 ans suivant la date susmentionnée. De plus, nous acceptons que, au cas où nous faisons des fausses déclarations, commettons des erreurs substantielles, des irrégularités ou une fraude, nous serons frappés de sanctions financières représentant 2% à 10% de la valeur totale estimée du marché qui sera attribué. Ce taux peut être porté entre 4% et 20% en cas de récurrence dans les 5 ans du premier manquement.
- 14 Nous sommes conscient que, pour assurer la protection des intérêts financiers des Communautés européennes, nos données à caractère personnel peuvent être communiquées aux services d'audit interne, à la Cour des comptes européenne, à l'instance spécialisée en matière d'irrégularités financières ou à l'Office européen de lutte antifraude.

Formule de politesse

Nom et prénom : <.....>

Dûment autorisé à signer cette offre au nom :

<.....>

Lieu et date : <.....>

Sceau de la société / de la compagnie :

Cette offre comprend les annexes :

[Liste numérotée des annexes avec les titres]

1.8. DETAILS DES NOTAS

⁽¹⁾ Pays dans lequel l'entité juridique est immatriculée

(2) Ajouter ou supprimer autant de lignes que nécessaire pour les membres du consortium. Prière de noter qu'un sous-traitant ne doit pas être considéré comme un membre du consortium aux fins de la présente procédure de passation de marchés. De ce fait les données du sous-traitant ne doivent en aucun cas figurer dans les données de capacité économique et financière et professionnelle. Dans le cas où cette offre serait soumise par une entité juridique individuelle, le nom de cette dernière devrait être indiqué sous la rubrique « **Chef de file** » (et les lignes suivantes seraient à supprimer en conséquence)

(3) Les personnes physiques doivent prouver leur capacité en conformité avec les critères de sélection et en utilisant les moyens appropriés

(4) Si la présente offre est soumise par un consortium, chaque membre du consortium doit compléter le tableau et un tableau correspondant à la somme des données doit figurer dans la déclaration.

(5) Dernier exercice = dernière année comptable de l'entité

(6) Les montants inscrits dans la colonne « Moyenne » correspondent à la moyenne mathématique des montants inscrits dans les trois colonnes précédentes de la même ligne.

(7) Valeur brute des avantages économiques (espèces, créances à recouvrer, autres actifs) générés par les activités normales d'exploitation de l'entreprise (telles que les ventes de biens, les ventes de services, les dividendes, etc.) au cours de l'exercice.

(8) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs en caisse et les dépôts à vue, ainsi que les investissements dans des titres à court terme très liquides, immédiatement convertibles en espèces, pour un montant connu, et dont la valeur a très peu de chances de varier. Un investissement répond normalement à la définition d'équivalent de trésorerie, dès lors que son échéance est inférieure à trois mois à compter de sa date d'acquisition. Les prises de participation en sont normalement exclues, à moins qu'elles ne soient un équivalent de trésorerie en substance (ex : actions à dividende prioritaire acquises dans les trois mois précédant leur date d'échéance spécifiée). Les découverts bancaires remboursables sur demande et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie d'une entreprise sont également comptabilisés en tant qu'éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie.

(9) Les **activités d'exploitation** sont les principales activités génératrices de revenus de l'entreprise, hormis les opérations d'investissement et de financement. Les flux de trésorerie d'exploitation comprennent donc les espèces reçues des consommateurs et celles versées aux fournisseurs et employés. Les **activités d'investissement** consistent en l'acquisition et la vente d'actifs à long terme non considérés comme des équivalents de trésorerie. Les **activités de financement** sont des activités modifiant le capital social et la structure des emprunts de l'entreprise. Les intérêts et les dividendes reçus et payés peuvent être classés en tant que flux de trésorerie d'exploitation, d'investissement ou de financement, dès lors que ce classement reste cohérent dans le temps. Les flux de trésorerie résultant de l'impôt sur le revenu sont normalement classés dans la catégorie des flux de trésorerie d'exploitation, à moins qu'ils ne soient assimilés à des opérations de financement ou d'investissement.

(10) Si la présente offre est soumise par un consortium, chaque membre du consortium doit compléter le tableau et un tableau correspondant à la somme des données doit figurer dans la déclaration.

(11) Correspondant aux spécialisations pertinentes recensées au point 1.5 ci-dessus

(12) Personnel employé directement par le soumissionnaire sous statut permanent (contrats à durée indéterminée)

(13) Autre personnel qui n'est pas directement employé par le soumissionnaire sous statut permanent (contrats à durée déterminée)

⁽¹⁴⁾ Ajouter ou supprimer autant de lignes et/ou de colonnes que nécessaire. Dans le cas où cette offre serait soumise par une entité juridique individuelle, le nom de cette dernière devrait être indiqué sous la rubrique « **Chef de file** » (et les colonnes suivantes seraient à supprimer en conséquence)

⁽¹⁵⁾ En cas de contrats-cadre (sans valeur contractuelle), seulement les contrats correspondant aux tâches mises en œuvre dans le cadre d'un tel contrat seront pris en considération

⁽¹⁶⁾ Montant effectivement payés, sans tenir compte de l'effet de l'inflation. Préciser la monnaie utilisée.

2. Modèle de Fiche d'identification financière



FICHE D'IDENTIFICATION FINANCIERE

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

http://ec.europa.eu/budget/library/contracts_grants/info_contracts/privacy_statement_fr.pdf

INTITULE DU COMPTE BANCAIRE

INTITULE ①	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
ADRESSE	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
COMMUNE/VILLE	<input type="text"/>	CODE POSTAL	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>		

① *Le nom ou le titre sous lequel le compte a été ouvert et non le titulaire du compte*

CONTACT	<input type="text"/>		
TELEPHONE	<input type="text"/>	FAX	<input type="text"/>
E-MAIL	<input type="text"/>		

BANQUE

NOM DE LA BANQUE	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
ADRESSE (DE L'AGENCE)	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
COMMUNE/VILLE	<input type="text"/>	CODE POSTAL	<input type="text"/>
PAYS	<input type="text"/>		
NUMERO DE COMPTE	<input type="text"/>		
IBAN ②	<input type="text"/>		

② *Si le code IBAN (international bank account number) existe dans le pays où votre banque est établie*

REMARQUE:

CACHET DE LA BANQUE + SIGNATURE DU REPRESENTANT DE LA BANQUE
(Les deux obligatoire) ③

DATE + SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE
(Obligatoire)

③ *Il est préférable de joindre une copie d'un extrait de compte bancaire récent. Veuillez noter que le relevé bancaire doit fournir toutes les informations indiquées ci-dessus sous «INTITULÉ DU COMPTE BANCAIRE» et «BANQUE». Dans ce cas, le cachet de la banque et la signature de son représentant ne sont pas requis. La signature du titulaire du compte est obligatoire dans tous les cas.*

3. Modèle de Fiche d'entité légale



ENTITE LEGALE

DECLARATION DE CONFIDENTIALITE http://ec.europa.eu/budget/contracts_grants/info_contracts/legal_entities/legal_entities_fr.cfm#fr

SOCIETE PRIVEE

FORME JURIDIQUE	<input type="text"/>		
NOM(S)	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
ACRONYME	<input type="text"/>		
ADRESSE DU SIEGE SOCIAL / ADRESSE FISCALE	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
	<input type="text"/>		
CODE POSTAL	<input type="text"/>	BOITE POSTALE	<input type="text"/>
VILLE	<input type="text"/>		
PAYS	<input type="text"/>		
N° TVA Ⓣ	<input type="text"/>		
LIEU D'ENREGISTREMENT	<input type="text"/>		
DATE D'ENREGISTREMENT	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	J J	M M	A A A A
N° DE REGISTRE Ⓢ	<input type="text"/>		
TELEPHONE	<input type="text"/>	FAX	<input type="text"/>
E-MAIL	<input type="text"/>		

IL CONVIENT DE FOURNIR CETTE FICHE "ENTITE LEGALE" COMPLETEE, SIGNEE ET ACCOMPAGNEE DE:

- ① UNE COPIE DU DOCUMENT D'ASSUJETTISSEMENT A LA TVA SI CELLE-CI EST D'APPLICATION ET SI LE N° TVA NE FIGURE PAS SUR LE DOCUMENT OFFICIEL MENTIONNE AU POINT ②.
- ② UNE COPIE DE TOUT DOCUMENT OFFICIEL (P.EX. MONITEUR, JOURNAL OFFICIEL, REGISTRE DE COMMERCE...) PERMETTANT D'IDENTIFIER LE NOM DE L'ENTITE LEGALE, L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL ET LE NUMERO D'ENREGISTREMENT AUPRES DES AUTORITES NATIONALES.

DATE ET SIGNATURE DU REPRESENTANT AUTORISE

4. Modèle de Garantie de bonne exécution

(À soumettre sur le papier à en-tête de l'institution financière)

À l'attention de <Nom et adresse du pouvoir adjudicateur>
ci-après dénommé «le pouvoir adjudicateur»,

Objet: Garantie <numéro>

Garantie de bonne exécution pour l'entièreté de l'exécution du contrat <numéro d'identification du contrat et intitulé>

Nous soussignés, <nom et adresse de l'institution financière> déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du titulaire> ci-après dénommé «le contractant», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <montant de la garantie de bonne exécution>, représentant la garantie de bonne exécution suite au contrat <numéro de contrat et intitulé> conclu entre le contractant et le pouvoir adjudicateur, ci-après dénommé «le contrat».

Les paiements sont effectués sur le compte indiqué par le pouvoir adjudicateur, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le contractant n'a pas satisfait à l'exécution pleine et entière de ses obligations contractuelles ou que le contrat a été résilié. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment qu'aucune modification aux termes du Contrat ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de cette garantie. Nous renonçons au droit d'être informé de tout changement, addition ou amendement à ce contrat.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera le <date> ou au plus tard 18 mois après la période de mise en œuvre du contrat.

La loi applicable à la présente garantie est celle de <le nom de l'Etat du pouvoir adjudicateur ou le nom de l'Etat où l'institution financière qui émet la garantie est établie>. Tout litige découlant ou relatif à la présente garantie sera porté devant les tribunaux de <nom de l'Etat du pouvoir adjudicateur>.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès sa signature.

Fait à :Le :

Nom :Fonction:

Signature:

Cachet de l'organisme garant

D. GLOSSAIRE

Attributaire : le soumissionnaire retenu à la suite d'une procédure de passation de marché.

Pouvoir adjudicateur : la Commission, agissant au nom et pour le compte du bénéficiaire, l'État ou la personne morale de droit public ou de droit privé qui conclut le marché comme prévu dans la convention de financement.

Gestionnaire du projet : la personne morale ou physique responsable du suivi de la mise en œuvre du marché pour le compte du pouvoir adjudicateur et/ou de la Commission si celle-ci n'est pas le pouvoir adjudicateur.

Fournitures : l'ensemble des éléments que le titulaire est tenu de fournir à le pouvoir adjudicateur, y compris, si nécessaire, des services tels que montage, tests, mise en service, expertise, supervision, entretien, réparation, formation et toute autre obligation se rapportant aux éléments à fournir au titre du marché.

Marché mixte : Un contrat conclu entre, d'une part, un prestataire, titulaire ou entrepreneur, et d'autre part, le pouvoir adjudicateur, comportant au minimum deux types de prestations différentes, par exemple : travaux, fournitures ou services.

Conditions générales : Les prescriptions générales qui contiennent les clauses contractuelles de caractère administratif, financier, juridique et technique relatives à l'exécution des marchés.

Conditions particulières : Les prescriptions spéciales établies par le pouvoir adjudicateur comme partie intégrante du dossier d'appel d'offres, comprenant les modifications aux conditions générales, les clauses contractuelles spéciales et les termes de référence (dans un marché de services) ou les spécifications techniques (dans un marché de fournitures ou travaux)

Comité d'évaluation : un comité composé d'un nombre impair de membres votants, au minimum trois, nommés par le pouvoir adjudicateur et dotés de l'expertise technique, linguistique et administrative nécessaire pour se prononcer valablement sur les offres.

Communications écrites : les certificats, notifications, ordres et instructions émis par écrit au titre du marché.

Ordre de service : tout ordre ou toute instruction donné(e) par le gestionnaire du projet au titulaire par écrit concernant la livraison des fournitures.

Conflit d'intérêts : tout événement exerçant de l'influence sur la capacité d'un candidat, d'un soumissionnaire ou d'un titulaire à donner un avis professionnel objectif et impartial ou qui l'empêche de faire prévaloir, à tout moment, les intérêts du pouvoir adjudicateur. Toute considération relative à des travaux potentiels à venir ou tout conflit avec d'autres engagements passés ou actuels d'un candidat, d'un soumissionnaire ou d'un titulaire ou tout conflit avec ses propres intérêts. Ces limitations s'appliquent également au sous-traitant éventuel et au personnel du candidat, du soumissionnaire ou du titulaire.

Il y a aussi conflit d'intérêts au sens de l'article 52 du règlement financier lorsque l'exercice impartial et objectif des fonctions d'un acteur de l'exécution du budget ou d'un auditeur interne est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d'affinité politique ou nationale, d'intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d'intérêt avec le bénéficiaire.

Décomposition du prix global et forfaitaire : la liste, par poste, des taux et des coûts, formant la composition du prix dans un marché à forfait.

Délais : les délais commencent à courir à partir du jour suivant la date de l'acte ou de l'événement retenu comme point de départ pour le calcul de ces délais. Lorsque le dernier jour du délai n'est pas un jour

ouvrable dans le pays du pouvoir adjudicateur, le délai expire à la fin du premier jour ouvrable suivant le dernier jour du délai.

Délais de mise en œuvre : ce délai commence à partir de la signature du contrat, ou une autre date spécifiée aux conditions particulières, et court jusqu'à la réception provisoire des fournitures.

Délais d'exécution : ce délai commence à partir de la signature du contrat et court jusqu'à 18 mois après la réception définitive des fournitures. Ce délai inclut la garantie et la réception définitive de la fourniture.

Jour : jour de calendrier.

Par écrit : signifie toute communication manuscrite, dactylographiée ou imprimée, y compris les télex, télégrammes, e-mail et télécopies.

Marché de fournitures : Les marchés de fournitures ont pour objet l'achat, le crédit-bail, la location ou la location-vente, avec ou sans option d'achat, de produits. Un contrat de livraison de produits et, à titre accessoire des travaux de pose, d'installation, doit être considéré comme un contrat de fourniture.

Monnaie étrangère : toute monnaie admise au titre des dispositions et règlements applicables, qui n'est pas l'euro et qui a été indiquée dans l'offre.

Monnaie nationale : la monnaie de l'État du pouvoir adjudicateur.

Montant de l'offre : la somme indiquée par le soumissionnaire dans son offre pour l'exécution du marché.

Montant du contrat / montant du marché : la somme indiquée dans le contrat et représentant le montant de l'estimation initiale payable pour l'exécution des fournitures ou la somme constatée à la fin du marché comme due au titre du marché.

Offre économiquement la plus avantageuse : l'offre qui est jugée la meilleure, compte tenu des critères spécifiques au marché en question: par exemple, la qualité, la valeur technique, le caractère esthétique et fonctionnel, le service après-vente et l'assistance technique, et le prix ou le prix le plus bas. Ces critères doivent être publiés dans l'avis de marché ou annoncés dans le dossier d'appel d'offres.

Soumissionnaire : Toute personne physique ou morale ou consortium de ces personnes qui présente une offre en vue de la conclusion d'un marché. Les termes « titulaire », « entrepreneur » et « prestataire de services » désignent trois catégories d'opérateurs économiques, personnes physiques ou morales qui offrent respectivement des produits, la réalisation de travaux ou d'ouvrages et des services.

Procédure ouverte : Le marché sur appel à la concurrence est ouvert lorsque tout opérateur économique intéressé peut présenter une offre.

Indemnité forfaitaire : la somme indiquée dans le marché à titre de dédommagement et payable par le titulaire au pouvoir adjudicateur pour l'inexécution de tout ou partie du marché dans les délais prescrits par le marché ou payable par l'une des parties à l'autre pour tout manquement spécifique précisé dans le marché.

Domages intérêts : la somme, non stipulée d'avance dans le marché, qui est attribuée par une juridiction ou un tribunal arbitral ou convenue entre les parties, à titre de dédommagement payable à la partie lésée, pour défaut d'exécution imputable à l'autre partie.

Obligations au titre de la garantie : le titulaire garanti que les fournitures délivrées sont neuves, de première main, sans défaut, du modèle le plus récent et qu'elles intègrent les plus récents développements. Cette garantie demeure valable pour un maximum d'un an après la réception provisoire.

Garantie du produit : c'est la garantie, pour un délai donné fournie par le fabricant, que le produit est dénué de vices cachés ou de défauts intrinsèques de matière ou de fabrication, dans le cadre d'une utilisation normale correspondant à sa destination. Cette garantie va au-delà de la période du contrat et ne doit être confondue avec les obligations du titulaire au titre de la garantie de la fourniture.

E. GRILLES D'EVALUATION

1. Grille de conformité administrative

GRILLE DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE

Titre du marché:	ACQUISITION DE FOURNITURES DIVERSES	Réf. de la publication :	MAB/BPL/TR1/FOUR/TRANSV/2015
-------------------------	--	---------------------------------	-------------------------------------

Enveloppe N°	Nom du soumissionnaire	Nationalité du soumissionnaire (consortium) ¹ éligible? (O/N)	Documentation complète? (O/N)	Langue demandée? (O/N)	Formulaire de remise de l'offre correctement rempli? (O/N)	Déclaration du soumissionnaire correctement remplie? (O/N)	Autres exigences administratives du dossier ? (O/N/N.A.)	Décision globale ? (Accepté / Rejeté)
1								
2								
3								
4								
5								
Etc.								

Date	
Nom du président	
Signature du président	

¹ Si l'offre émane d'un consortium, **Tous ses membres** doivent avoir une nationalité éligible.

2. Grille d'évaluation technique

GRILLE D'EVALUATION

Titre du marché:	ACQUISITION DE FOURNITURES DIVERSES	Réf. de la publication :	MAB/BPL/TR1/FOUR/TRANSV/2015
-------------------------	--	---------------------------------	-------------------------------------

Enveloppe N°	Nom du soumissionnaire	Respect des règles d'origine? (O/N)	Capacité économique et financière ? (OK/NON/NC)	Capacité professionnelle et technique? (OK/NON/NC)	Conformité aux spécifications techniques? (OK/NON)	SAV local ? (O/N)	Décision globale? (Accepté / Rejeté)	Commentaires
1								
2								
3								
4								
5								
Etc.								

Date		
Nom du président du comité d'évaluation		Signature du président du comité d'évaluation
Nom de l'évaluateur 1		Signature de l'évaluateur 1
Nom de l'évaluateur 2		Signature de l'évaluateur 2
Nom de l'évaluateur 3		Signature de l'évaluateur 3